

Retranscription de la réunion d'ouverture de concertation préalable relative à la station d'épuration métropolitaine à Bruz.

Réunion du mardi 23 janvier 2024 – 18h – Halle Pagnol à Bruz

Monsieur Salmon : Bonne et heureuse année à tous. Merci de vous être déplacés ce soir pour cette première réunion d'informations concernant la STEP. Tout pouvait être expliqué, après vous aurez évidemment le loisir de poser des questions, parce qu'on est là aussi pour poser des questions à toutes les personnes qui sont là, qui vont se présenter, les unes après les autres. L'intérêt aussi de cette concertation, c'est évidemment de vous expliquer le projet, puis de voir quelles sont vos observations, ce que vous en pensez et quels sont vos questionnements et quels sont les souhaits que vous auriez sur cet équipement. Je passerai la parole à Pascal HERVE, Vice-président de Rennes Métropole en charge de l'assainissement.

Monsieur Hervé : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tout le monde, et puis à mon tour, meilleurs vœux, bonne santé à chacune et chacun. Et donc, je vais faire un petit peu une présentation rapide de cette soirée. Effectivement, on est dans une phase qu'on appelle de concertation, ça a été un choix en fait, au niveau de la Métropole de choisir cette phase de concertation avec Madame TREBAOL, qui est la garante de la Commission nationale du débat. Bienvenue à vous Madame TREBAOL. En fait, ça permet d'avoir, en amont de l'enquête publique, avant les processus habituels, un temps plus long de concertation, d'échange d'informations : il ne faut vraiment pas hésiter si vous avez des questions sur le projet, sur le système d'assainissement qui est projeté, quelles sont les évolutions à moyen terme, à long terme ? Donc, c'est vraiment un échange avec la population, et on a plusieurs réunions prévues. Il y a aussi des flyers, des informations sur les marchés, etc. C'est vraiment une volonté de vouloir informer la population de façon la plus large possible et le plus en amont possible sur le projet. Donc, nous sommes plusieurs à cette table et pour répondre à vos questions, donc il ne faudra vraiment pas hésiter. Je remercie Madame la Maire du Rheu, Chantal PÉTARD-VOISIN, qui nous accompagne aussi puisqu'on va avoir aussi des réunions sur le Rheu, il y en aura également sur Chavagne, Jean-Baptiste CHEVET qui suit ce projet-là sur la Commune de Bruz, Gildas PIQUET, qui est responsable dans les services de Rennes Métropole, Boris GUÉGUEN, responsable de l'assainissement, Christophe SIMON du cabinet MERLIN, qui travaille avec nous sur le projet, et puis Margot THÉRON que vous devez connaître déjà, qui travaille beaucoup sur la partie réseau et Odile PINCHEMEL sur la partie projet maîtrise d'ouvrage et études.

En Ille-et-Vilaine, il y a seulement 3 % de masse d'eau en bon état écologique, on a une pression importante des services de l'État à faire en sorte que l'ensemble des systèmes d'assainissement sur l'ensemble du territoire, (il n'y a pas que la Métropole), soit en état correct et en super état en termes de rejet. C'est une condition qui nous oblige au niveau de la compétence Métropolitaine : examiner nos systèmes d'assainissement. Et on avait,

sous le mandat précédent, déjà mené une étude sur les capacités épuratoires de l'ensemble des stations d'épuration. On a 25 stations d'épuration sur la Métropole et on essaie, au fur et à mesure, effectivement, soit de moderniser les installations qui sont en place actuellement, soit de changer carrément le concept. Alors, on a lancé cette étude sur les capacités épuratoires et aussi, en même temps, une étude qui nous permette d'analyser les rejets par rapport à la fragilité du milieu, il y a des milieux où les ruisseaux ont des « à secs » assez prononcés, plus ou moins. Ça dépend des secteurs : il y a des débits d'eau qui sont irréguliers ou très réguliers. Donc ça présage, ça préjuge du rejet de la station d'épuration parce qu'elle va impacter plus ou moins le milieu. Les décisions prises dans les orientations politiques, localisaient les endroits pour explorer les possibilités d'une nouvelle station d'épuration, c'est le cas à Bruz parce que la station d'épuration actuelle, est complètement à saturation. Il nous fallait analyser plus globalement le secteur pour voir comment on pouvait, éventuellement, regrouper des stations et avoir un rejet qui ne soit pas beaucoup moins impactant sur le milieu puisque c'est un rejet en Vilaines, et donc en Vilaines, on a un débit d'eau qui est très important, du moins, en période d'hiver, mais qui reste encore important en période sèche, en période de sécheresse. On a toujours un débit d'eau important. Donc, ce qui permet de moins impacter le milieu. Tout ça nous a amenés effectivement à envisager cette station d'épuration pour regrouper la station d'épuration de Chavagne, (puisque c'est aussi une station qui arrive à saturation) et celle du Rheu. Donc, on regroupe l'ensemble de cette station d'épuration pour faire l'assainissement, à la fois de ces trois Communes, et aussi, Saint-Jacques Aéroport aussi puisqu'il y a un petit lagunage sur Saint-Jacques Aéroport qui doit être supprimé. Voilà le projet global. Donc, on avait aussi déterminé un peu le secteur d'implantation, en fonction des systèmes de réseau, des capacités à déployer du réseau et pour pouvoir avoir un secteur qui soit plutôt privilégié pour le regroupement de l'ensemble de ces stations. Je crois que j'ai fait un peu le tour, Madame TREBAOL, je vais vous passer la parole.

Madame Trebaol : je suis Catherine TREBAOL. Je suis garante pour la Commission nationale de débat public qui est une autorité indépendante de l'État et de toutes maîtrises d'ouvrage. Alors, pourquoi la CNDP est-elle ici présente ? D'abord, parce que Rennes Métropole a demandé, dans le cadre d'une concertation, la présence de la CNDP. C'était tout à fait facultatif.

La CNDP a comme missions :

D'une part, garantir la participation du public dans toutes concertations, dans la mesure où il y a une incidence sur l'environnement. Je vous renvoie à l'article qui est le L120-1 du Code de l'environnement qui parle de la participation du public. Les trois piliers du développement durable sont concernés (économique, social et environnemental), pourquoi ?

D'abord, parce que l'information sur l'environnement, l'acculturation du public est importante, parce que toute décision démocratique repose sur une légitimité et cette légitimité ne peut s'acquiescer que si tout le monde s'exprime.

D'autre part : favoriser un dialogue entre le public et la maîtrise d'ouvrage. Nous sommes donc formés à cela et nous intervenons, je vous dirai tout à l'heure comment en trois phases distinctes, mais ce qui est important, en fin de compte, que dans une concertation, on puisse participer, c'est-à-dire que cette concertation soit annoncée, ce qui a été le cas puisque vous avez dû voir l'article de Ouest-France qui est paru ce matin. Mais il y a quinze jours, il y a eu une annonce légale également, qui informait des durées de la concertation, des réunions.

Et nous sommes là également pour garantir à toutes personnes l'accès à la concertation, c'est-à-dire que toutes les salles sont accessibles aux PMR, toutes les salles aussi bénéficient d'une boule auditive, ça, on l'a demandé. Et faire en sorte que les délais de concertation soient suffisamment raisonnables pour que vous ayez le temps, d'une part, d'avoir l'information et d'autre part de participer, de faire des recherches et de vous exprimer.

On est également garants de la traçabilité de l'information, c'est-à-dire que tout ce qui se passe pendant la concertation, depuis ma nomination par la CNDP le 07 juin dernier jusqu'à la remise du bilan. Donc, toute question que vous posez obtient réponse. Ce n'est pas forcément la réponse que vous attendez, mais en tout cas c'est une réponse et c'est une réponse étayée. Si votre expression n'était pas simple à l'oral, ça arrive, vous avez, dans le dossier de concertation mes coordonnées avec une boîte mail, CNDP-indépendants, vous avez même mon numéro de téléphone. Je l'ai donné parce que j'ai pensé que c'était une concertation de proximité. La concertation qui dure cinq semaines, je suis là aussi pour lire les registres, être présente aux réunions, mais là pour éventuellement recevoir des courriers, recevoir des mails, etc. Nos valeurs que je partage avec la CNDP, d'une part, l'indépendance vis-à-vis de tous, je suis Brestoïse, je ne suis pas, dans cette concertation, même si je suis urbaniste au départ, expert. Je suis neutre. Je ne connais personne d'entre vous et je n'ai pas de rapport particulier avec la maîtrise d'ouvrage, je ne les connais pas, je ne les connaissais pas, j'ai eu le bonheur de les connaître, ça se passe très bien. Au niveau de l'argumentation, nous sommes attentifs à la CNDP, à ce qu'il y ait des prises de position en qualité, pas forcément en nombre. Ce n'est pas parce qu'une association porte 150 voix, qu'elle aura plus de poids qu'une personne qui argumente sa propre position. On répondra à tous avec une égalité de traitement et on veille également à l'inclusion. Et c'est pour ça qu'on a demandé spécialement une réunion qui n'apparaît pas encore, pour que le monde agricole soit très bien informé. Il y a une petite réunion qui a été prévue au Lycée Agricole du Rheu, c'est ça ? Au CFPPA, c'est ça. Peut-être que je vous repasse la parole Président HERVE et puis je la reprendrai après sur le bilan ?

Monsieur Hervé : Très bien. Merci. Je vais peut-être directement passer la parole à Odile et Margot. Vous allez faire la présentation du plan.

Madame Pinchemel : Bonsoir. Je prends la parole, et bien sûr, pour représenter la parole de nos élus. On est là pour remplir notre fonction d'action en fonction de leur décision. Je ne vais pas revenir trop rapidement là sur les objectifs de la concertation, puisque

Madame TREBAOL vient d'en parler. C'est bien de débattre, d'enrichir le projet, d'éclairer, nous, maître d'ouvrage Rennes Métropole, sur les suites à donner. Notre but, ce n'est pas de concerter pour concerter, mais d'aller jusqu'à ces suites à donner, puis de construire la modalité d'information et de participation du public après la concertation préalable. Pour revenir sur les objets de la concertation, nous avons eu des échanges avec Madame TREBAOL sur qu'est-ce qu'il y a à concerter sur le projet de la station d'épuration de Bruz. On est aujourd'hui au stade des études préalables sur le projet de station et de réseaux de transfert qu'on va vous présenter assez rapidement ensuite. Aujourd'hui, on vous présente le résultat déjà de deux ans, presque trois ans de réflexion, d'études, de recherches, donc il y a un certain nombre d'éléments qui sont très techniques, sur lesquels on a été obligés de travailler pour pouvoir quand même vous présenter qu'est-ce que pourrait être ce projet ? Même s'il est aujourd'hui en concertation, on a dû décider un certain nombre d'éléments comme le dimensionnement d'une station, le choix de regrouper les quatre stations, on va vous expliquer comment on en est arrivés là, le dimensionnement de chacun des ouvrages, le site d'installation, la question des boues de stations qu'on reçoit d'autres stations d'épuration, le type de traitement, ce sont déjà des éléments sur lesquels on a travaillé, sur lesquels vous êtes appelés, bien sûr, à vous exprimer, à faire des observations.

Par ailleurs, on a un certain nombre d'éléments sur lesquels on va vraiment rechercher votre avis sur l'insertion paysagère, la végétalisation, l'impact visuel du site, sur toutes les précautions à retenir pour le positionnement des bâtiments, sur les modalités d'accès au site en phase travaux, et puis également sur les modalités d'accès en phase définitive de fonctionnement de l'installation, sur le type de production photovoltaïque pour la station. Les panneaux au sol, des trackers, on y reviendra soit ce soir, soit dans réunions plus thématiques. Donc, là, on est vraiment sur les objets de la concertation et c'est sur quoi on vient d'autant plus chercher votre avis, mais toute réflexion, observation, enrichissement est bienvenue sur l'ensemble du projet. Les modalités de la concertation, donc, rapidement, vous avez peut-être pu le voir. Déjà, vous êtes là ce soir et vraiment, on vous en remercie. Le dossier de concertation, là, vous avez pu prendre le dossier papier. Si d'autres personnes souhaitent en disposer ou si vous en avez besoin d'autres exemplaires, il y en a dans chacune des mairies qui sont concernées à Chavagne, Le Rheu, Saint-Jacques et Bruz, bien sûr, également, au Point Info de Rennes Métropole. Il est aussi en ligne sur la Fabrique citoyenne qui est le site de Rennes Métropole. Vous retrouverez d'ailleurs l'ensemble des concertations. Il y a d'autres concertations en cours actuellement qu'on peut retrouver sur la Fabrique citoyenne. Madame TREBAOL, je ne reviens pas, mais vous êtes aussi, bien sûr, disponible pour s'informer et contribuer. Aujourd'hui, on est en réunion d'ouverture : On présente le projet et on va être amenés en échanger sur des questions réponses.

Mercredi 24, il y a une réunion au Rheu, au Centre administratif, thématique dans laquelle on abordera plus précisément les réseaux de transfert, le devenir des anciennes stations d'épuration et l'insertion paysagère.

Mercredi 31 janvier à Bruz, ici également, à la Halle Pagnol, on parlera du site et de son accès, des travaux et du traitement des eaux, le milieu naturel, vraiment le traitement des eaux en elles-mêmes et puis la réutilisation des eaux usées.

Vendredi 02 février à Chavagne, à la salle Entre Deux Rives, c'est, à nouveau, une réunion thématique sur le traitement des boues, la méthanisation des boues, une station d'épuration autonome en énergie. On aborde aussi toutes ces questions de l'énergie, de la production et de la consommation d'énergie.

Le 20 février, on propose une réunion de clôture. Il y aura encore du temps pour pouvoir intervenir sur les différents registres, ici, à nouveau, mais pour sur lesquels on pourra déjà amener peut-être certaines réponses et certains éléments et pouvoir refaire un point après toute cette période de concertation. La clôture de la concertation, c'est le 26 février.

On propose trois stands d'informations aussi sur les marchés à Chavagne, vendredi 26 qui vient, l'après-midi sur le marché des producteurs locaux, mercredi 14 février à Saint-Jacques de la Lande pour Camille Claudel et vendredi 16 février ici, au marché de Bruz, juste autour d'ici puisqu'on est dans la Halle. Je vous laisse prendre de la parole Madame TREBAOL ?

Madame Trebaol : Je vais simplement vous parler de la rencontre avec le public. J'ai rencontré certains d'entre vous dans le cadre de l'étude de contexte, en septembre et octobre. Cette étude de contexte a abouti à pouvoir enquêter auprès de vous sur les modalités de concertation que vous souhaiteriez pour cette concertation, donc les cinq réunions publiques, les stands sur les marchés sont issus de cela. A propos du bilan de la concertation : vous trouverez dans ce bilan l'étude de contexte. Nominativement, vous ne trouverez pas ce que vous m'avez dit, mais en tout cas, vous trouverez les préoccupations qui ont été les vôtres : l'étude de contexte, elle est dans le bilan et ce bilan retracera tout ce qui s'est dit pendant la concertation. Toutes les réunions sont enregistrées au mot le mot. Je relis les comptes-rendus. Je veille, effectivement, à ce qui est remis dans le bilan soit exactement conforme à ce que j'ai pu entendre. Le bilan est écrit dans le mois qui suit la concertation. Il est envoyé à la CNDP et il est publié à partir du 26 mars prochain sur le site de la CNDP. Le maître d'ouvrage publiera son propre bilan sur son site dans les délais qu'il choisit. Je crois que vous allez le publier dans les deux mois, vous vous êtes engagés à cela. Dans ce bilan, finalement, on verra comment, effectivement, le public s'est informé et s'il a été suffisamment informé. C'est mon rôle de garant aussi de le dire, je pense que c'est vraiment le cas aujourd'hui. Je peux vous dire que j'ai veillé, effectivement, aux modalités et au respect des préconisations de l'étude de contexte. Est-ce que le public a pu s'exprimer pendant les réunions sur les registres ? Est-ce qu'il a obtenu des réponses à toutes ses questions ? Est-ce qu'il a pu faire des suggestions ? Est-ce qu'il a pu donner son avis sur le projet ? Et est-ce que la concertation a permis de faire avancer les choses ? C'est-à-dire l'expression sur les objets de la concertation, qui sont clairs, puisqu'on a cherché, effectivement, à dire sur quoi on attendait l'avis du public de manière claire, ce qui était déjà engagé et ce qui permettait encore d'être aménagé. Ce bilan est quelque

chose d'important parce que la CNDP est très attentive au savoir-faire des maîtres d'ouvrage en matière de concertation, mais très attentive aussi au partage des expressions sur les sites de projets. Merci.

Monsieur Hervé : Rennes Métropole porteur de projets. Je l'ai expliqué un petit peu tout à l'heure, vous le voyez sur les slides. On a pris la compétence au 1^{er} janvier 2015, puisqu'on avait le statut de Métropole et c'était une obligation dans le cadre du statut. Il y a eu un transfert de compétences des Communes vers la Métropole en termes d'eau, d'assainissement et de voirie. Dès le 1^{er} janvier 2015, On a décidé au niveau de la Métropole d'actionner cette compétence assainissement au sein des 43 Communes. On récupérait effectivement une compétence qui était très dispersée puisqu'en fait, 43 Communes, il y en avait qui étaient organisées à plusieurs Communes, d'autres qui faisaient elles-mêmes. Donc, il y avait 33 autorités organisatrices quand on a récupéré la compétence et notre rôle sur le premier mandat, a été surtout déjà d'harmoniser le fonctionnement de cette compétence sur l'ensemble du territoire, d'harmoniser le prix de l'assainissement aussi sur l'ensemble du territoire puisqu'on avait, (comme c'était l'histoire de chacun), des prix différents suivant d'une Commune à une autre, etc. Il y a eu un gros travail d'harmonisation et de connaissance je disais tout à l'heure, puisqu'on a lancé une étude sur ce mandat-là, de connaissance du patrimoine, aussi bien en termes de qualité de traitement sur les usines d'épuration qu'au niveau des réseaux. Tout ça, ça a demandé du temps : il a fallu recoller l'ensemble des éléments. Et là, pour ce qui concerne cette concertation, je le disais aussi en préambule, c'est quatre systèmes d'assainissement différents que l'on a puisqu'on a la station de Bruz qui est arrivée à saturation, qui date de 89, qui faisait 20.000 équivalents habitants. Il y a la station du Rheu qui date de 98 et qui, elle faisait 10.000 équivalents habitants, qui n'est pas encore en totale saturation, elle est à peu près à 70 % de sa capacité. La station de Chavagne qui arrive à la saturation, qui fait 5.000 équivalents habitants et Saint-Jacques, le lagunage, dont la capacité est de 1.900 équivalents habitants. Le problème des lagunages est le traitement du phosphore et on a à St-Jacques un problème de traitement et de qualité de traitement. Et vous savez que l'impact du phosphore au niveau des cours d'eau, est aussi très important. On a donc intérêt aussi à avoir des stations très performantes pour limiter, au maximum, la problématique de phosphore dans les cours d'eau. Les raisons d'être du projet est d'accueillir des nouvelles populations : il ne s'agit pas tant d'accueillir la population extérieure qui va venir gonfler les effectifs de la Métropole. C'est d'abord de la population locale, ce sont nos enfants qui s'installent sur la Métropole et à 80 % ou 90%, il s'agit du solde naturel démographique. C'est vraiment répondre aux besoins des populations à venir, qui sont généralement, principalement, nos enfants ou nos petits-enfants. C'est améliorer, je le disais aussi, la qualité des eaux rejetées, et on a tout intérêt à avoir des outils qui soient extrêmement performants. Effectivement, là aussi, il y a de la modernisation qui se met en place. C'est disposer aussi d'ouvrages qui peuvent être évolutifs et qui valorisent des ressources, c'est-à-dire que les déchets, ce sont des coûts à traiter, peuvent être aussi être une ressource et on le verra dans le projet concernant le traitement des boues. Les boues constituent un sujet assez complexe, et jusqu'ici, l'essentiel des boues était exporté en

épandage agricole pour la plupart. Mais il y a aussi des interrogations de la part des agriculteurs, leurs questions : « qu'est-ce qu'elles contiennent ? » C'est quoi la certification ? Est-ce qu'il n'y a pas des éléments traces qui peuvent après nous ennuyer, nous, dans nos productions ? La question de la performance énergétique est aussi posée. L'assainissement, au niveau de la Métropole consomme énormément d'énergie : de l'ordre de 25 millions de kilowatt heures par an, soit environ 9 millions d'euros par an. Ce coût est également lié à l'augmentation qu'on a eue l'année dernière d'énergie, vous voyez que cela représente des coûts d'énergie qui sont énormes, la question se pose donc concernant les solutions qu'on peut mettre en place aujourd'hui. C'est par exemple d'essayer de produire de l'énergie avec les effluents qu'on a à traiter, et donc, ça fait partie de notre responsabilité. On a aujourd'hui un certain nombre de stations d'épuration et il faut qu'on ait un programme de modernisation et de création de nouvelles installations. Bon, je passe peut-être la parole à Odile PINCHEMEL ou Margot THÉRON ?

Madame Théron : Bonsoir à tous. On va parler à présent des différentes alternatives qui ont conduit à un projet préférentiel. L'une de ces alternatives étant le projet qu'on appelle « scénario zéro », c'est-à-dire le projet ne se fait pas. Donc, on reste en l'état actuel. Si je reste en l'état actuel, je vais avoir quatre stations d'épuration, comme l'a dit Monsieur HERVÉ, deux qui sont soit saturées, soit en état de saturation prochaine. On a un territoire qui connaît une forte croissance démographique et il faut traiter les nouveaux effluents arrivés. Donc, si j'ai quatre stations d'épuration qui restent en l'état actuel, sans faire ce projet de regroupement, il va falloir dans tous les cas faire des travaux assez importants pour créer des nouvelles stations, des extensions, etc., pour chaque lieu. Et finalement, on a cherché les conséquences de la non-réalisation de ce projet. Quelles seraient-elles directement, de manière concrète, dans le secteur sud de la Métropole ? Tout d'abord, un arrêt des nouveaux raccordements aux réseaux d'eaux usées collectifs, donc des refus de permis d'aménager, des refus de permis de construire, notamment pour les Communes de Bruz Chavagne, comme on l'a dit précédemment. Ça engendrerait également une exportation des boues qui continuerait en fait hors de la Métropole, mais également, hors de la région Bretagne. Donc qui dit « exportation de boues par camion » par exemple, hors de nos territoires, dit gaz à effet de serre, forcément, et puis des coûts qui peuvent être assez élevés. La non-réalisation du projet a un impact également sur l'atteinte des limites techniques, d'âge et de capacités des équipements actuels, notamment sur la filière boues, puisqu'on a des évolutions réglementaires qui arrivent, qui sont en train d'arriver. On ne connaît pas encore toutes les conséquences de ces évolutions réglementaires à venir, mais on sait que si demain on doit modifier les systèmes de traitement de boues sur les quatre stations d'épuration existantes, ça va engendrer des coûts vraiment énormes et des conséquences techniques également. Et enfin, un impact de plus en plus significatif du rejet des quatre stations existantes sur les petits cours d'eau. On peut noter dans le secteur, le Reynel pour la STEP de Saint-Jacques de la Lande, le Mortrais pour Bruz et puis un petit affluent de La Vilaine pour Le Rheu, et le Meu pour Chavagne, qui sont tous des affluents de la Vilaine. Ces petits cours d'eau ont des faibles capacités de dilution et des faibles capacités d'acceptation finalement de ces rejets des stations d'épuration. Et

on note également qu'avec le dérèglement climatique, le débit de ces cours d'eau et donc leur capacité d'acceptabilité de nos rejets va être de plus en plus limité. Voilà l'ensemble des contraintes que cela pourrait impliquer si on ne fait pas ce projet.

Madame Pinchemel : Pour poursuivre, quand on réfléchit à un projet, on réfléchit avant, si on ne faisait pas de projet pour ne pas faire un projet qui serait soit inutile, soit délétère. Ensuite, un certain nombre d'études ont été menées sur des alternatives, parce que Mme Théron avait expliqué tout à l'heure qu'on a mené des études au moment de la prise en compétence de l'assainissement sur la Métropole et l'une des premières études qui a été menée, ça a été effectivement de choisir d'explorer en premier lieu les stations d'épuration qu'on a besoin de faire évoluer puisqu'on ne met pas en travaux toutes les stations d'épuration de la Métropole tout de suite. On a expliqué tout à l'heure un certain nombre de besoins en termes d'environnement, d'accueil de population et de technologie. Et cette étude qui a été menée, sous forme de schéma directeur, a produit énormément de scénarios. On ne va pas tous vous les présenter ce soir : en résumé, l'extension des stations seules, et tous les types de regroupement possibles. Tout a été étudié et ça a été étudié, en particulier, sous l'angle de dire : « Quel est l'impact sur le milieu récepteur ? ». C'est-à-dire qu'il y a eu une modélisation qui a été faite sur les cours d'eau. Il y a eu toute une analyse qui a été faite, ça a été fait aussi en termes de faisabilité. « Est-ce que c'est faisable d'aller emmener les eaux usées d'une commune très loin ? ». Ça paraît des fois intéressant ou pas intéressant, ça dépend vraiment des fois. « Est-ce que j'ai déjà des tuyaux ? Je les réutilise ? Est-ce qu'il n'y en a pas ? Est-ce que j'en crée de nouveaux ? ». Et ça a été travaillé, bien sûr, aussi en tenant compte de l'aspect financier. On a tenu compte des conséquences énormes sur certains projets qui coûteraient très cher. L'ensemble de ces scénarios a été étudié et ça a permis d'en faire émerger un certain nombre. Les études ont été menées par Rennes Métropole, mais également par des bureaux d'études. Et puis, avec le concours de l'Agence de l'Eau, avec la police de l'eau, ce sont vraiment des études d'envergure et sérieuses.

On a donc ainsi dressé un bilan de l'état de fonctionnement. On a également défini les perspectives d'accroissement, à quoi il va falloir faire face parce que vous avez bien vu que les projets sont assez longs et que du coup, on a besoin d'essayer de voir loin et d'apprécier la population à venir.

Les scénarios, ont été comparés sur plusieurs aspects :

- l'impact sur les cours d'eau,
- l'intérêt environnemental,
- l'intérêt économique
- et puis les contraintes techniques.

Pourquoi a-t-on choisi ce scénario préférentiel dont on a parlé tout à l'heure, le regroupement des systèmes d'assainissement de Bruz, Saint-Jacques-de-la-Lande (quartier de l'Aéroport), Chavagne et le Rheu ?

C'est ce qui nous permet d'améliorer la qualité des ruisseaux du Reynel, du Mortrais et du Meu. On va pouvoir répondre au développement du secteur et puis aussi, un impact financier qui était tout à fait intéressant et optimisé par rapport à d'autres scénarios. La localisation de l'équipement, sur notre projet préférentiel, c'est environ 7,5 ha qui se situent juste à proximité, immédiatement à l'ouest de la Zone d'Activités des Portes de Ker Lann. Les terrains qui sont encadrés ici en jaune (voir dossier de concertation), sont situés en zonage 1AUG4, ce qui veut dire en fait que ce sont des zones qui sont, aujourd'hui, indiquées pour l'installation d'équipements d'infrastructures publiques du plan local d'urbanisme intercommunal. La partie en bleu (dossier de concertation), ce sont les parcelles que Rennes Métropole a aujourd'hui acquises en dehors d'une parcelle. Et puis, ce qu'on indique également en jaune, dans notre scénario préférentiel, c'est l'accès qui est prévu à travers la Zone d'Activités des Portes de Ker Lann dont la voirie est existante jusqu'en limite de parcelle destinée à la STEP.

Madame Théron : Je vous présente ensuite rapidement les réseaux de transfert, tels qu'ils sont envisagés à ce stade. Aujourd'hui, on a une carte qui est assez globale et comme vous pouvez le voir, assez peu zoomée. Au stade des études préliminaires qui sont en cours actuellement, on a des choses qui sont un petit peu plus figées avec des fuseaux de tracé. Mais aujourd'hui, rien n'est défini, j'ai envie de dire, à la parcelle près ou à la voirie près. On est vraiment en train de travailler en fonction de tout un tas de contraintes et puis d'éléments environnementaux, géotechniques, etc. On a 11 km de réseaux de transfert qui seraient envisagés. Quand on parle de réseaux de transfert, on a aussi bien des réseaux de transfert d'eaux usées brutes, donc non traitées. Et puis, on a également dans ces réseaux de transfert une canalisation de rejets d'eaux usées traitées. Donc, c'est de l'eau qui a été rendue propre par la station d'épuration et qui va ensuite être restituée au milieu naturel. Comme on l'a dit, le but n'étant pas d'impacter les petits ruisseaux, par exemple, le Mortrais : la conduite renvoie les eaux usées de la station vers la Vilaine. On a également envisagé la création pour ce réseau de transfert ou la remise en état de cinq postes de pompage (postes de refoulement), qui sont tous les trois sur Chavagne pour ceux qui vont être créés, et puis un sur Saint-Jacques et un sur Bruz qui vont être remis en état. Et on a trois points très particuliers qui sont la traversée de la Vilaine, au niveau de la zone de Champcors pour ceux qui connaissent le secteur, la traversée de la RD 177 (la route Redon-Rennes), et puis, éventuellement, une traversée de la RD 34.

Monsieur Simon : Bonsoir. Je vais entrer dans un aspect un peu plus technique du projet, c'est la filière de traitement et vous verrez deux diapositives à suivre, une partie sur le traitement des eaux usées et quand on fait un traitement des eaux usées, on traite des boues. Et donc la deuxième diapositive, c'est pour vous parler du traitement des boues. Ça n'a pas encore été précisé jusqu'à présent, mais ça peut faire peut-être l'objet de questions. La consultation qui va être lancée, c'est une consultation qu'on nomme « Conception et réalisation ». C'est-à-dire qu'on va donner un cadre aux entreprises qui vont répondre. **00:35:00** Elles peuvent venir avec des technologies, des brevets. Les solutions ne sont pas figées et l'architecture n'est pas figée non plus, puisque chacune des

entreprises répondra un avec un architecte. Il y aura un cadre qui sera donné quand même. Mais les entreprises pourront venir sur le site avec des implantations d'ouvrages ou de bâtiments un petit peu différents. On présente ensuite la filière de traitement pour les eaux usées brutes qui vont arriver, qui contiennent tout ce que le réseau a reçu, en provenance des maisons, des industries ou des activités artisanales. Donc, ça se passer par :

- 1 Une étape de dégrillage, où on va enlever les plus grosses matières à l'eau, avant de rentrer dans le système de traitement.
- 2 Une deuxième étape qui est l'étape de désablage-dégraissage, on enlève les sables et les graisses. Donc, les sables les plus lourds vont au fond de l'ouvrage, tandis que pour les graisses, on les fait flotter à la surface.
- 3 On a une troisième étape qui est une décantation primaire. C'est une étape qui est rendue nécessaire par un choix d'avoir mis dans la filière boue une étape de méthanisation parce que ces boues sont très fermentescibles et vont pouvoir donner plus de gaz.
- 4 En étape quatre, le traitement secondaire compact où on va essayer de travailler sur des systèmes qui prennent le moins de place possible. Donc, dans ce système-là, on prend les bactéries qui sont déjà présentes dans l'eau, on leur amène de l'oxygène et c'est des bactéries qui font tout le travail. Elles vont enlever la pollution de l'eau avec des étapes. Pour vivre, elles ont besoin d'azote et de phosphore avant de les récupérer dans les eaux, et elles ont besoin d'oxygène. Ça, c'est un apport qui va devoir leur être donné.
- 5 A ce stade-là, quand des bactéries vont mourir, on va récupérer les bactéries mortes, entre guillemets, et ça va faire des boues dont on va parler dans la filière suivante. Donc, on a des boues à la décantation primaire, des boues au traitement secondaire.
- 6 Et ensuite, pour affiner le traitement avant le rejet dans la Vilaine, il y aura un traitement tertiaire qui va mettre en place pour avoir le minimum rejet, techniquement acceptable, aujourd'hui, en rejet dans la Vilaine. Et là aussi, de manière moindre, on aura aussi des boues qui vont être produites, donc des boues produites à trois étapes de la filière de traitement.

Donc, les eaux usées rentrent d'un côté et ce qui ressort à la sortie de la station, c'est uniquement des eaux traitées dans le milieu naturel. Ça, c'était pour la filière de traitement de l'eau. Pour la filière de traitement des boues, donc les trois points qu'on a vus tout à l'heure, on va avoir des boues très liquides.

1. Dans une première étape, on va faire un épaissement.
2. Une deuxième étape où on va rentrer dans un digesteur. Là, c'est à nouveau des bactéries qui vont faire le travail. Elles travaillent à 37°, donc il faut une source de chaleur pour pouvoir maintenir cette température, notamment l'hiver, quand à

l'extérieur, il fait plus frais. Sur l'eau, vous voyez qu'on a récupéré du gaz. Ce gaz doit être épuré avant de rentrer dans le réseau et va être injecté dans le réseau de gaz.

3. De l'autre côté, on va récupérer une fraction liquide, encore de la boue, et le choix qui a été fait, c'est de faire une valorisation thermique de ces boues sur le site. Il n'y aura pas d'épandage comme c'est le cas aujourd'hui sur les différentes stations. On a une valorisation thermique avec une boue vertueuse à l'intérieur de la station, c'est-à-dire que la chaleur produite par la valorisation thermique est utilisée pour chauffer le digesteur. Donc, au final, on va récupérer des cendres puisqu'on aura un traitement des fumées qui va être mis en place et des reflux de valorisation thermique. Donc deux résidus, des reflux d'incinération des boues et des cendres qui sont récupérés, et ces deux produits sont amenés soit sur des centres techniques spécialisés, soit sur la valorisation de matières. On sait qu'on peut valoriser les cendres, par exemple dans les ciments où il y a un procédé qui existe aussi dans le Nord pour les fabrications de gypse. On peut les intégrer dans des procédés, donc il y a des valorisations de matières possibles. Il y a un troisième traitement qui sera mis en place, c'est le traitement des odeurs. Sur la filière boue, il y a des zones potentielles où on peut émettre des odeurs. Il y a un traitement des odeurs spécifique qui va être mis en place.

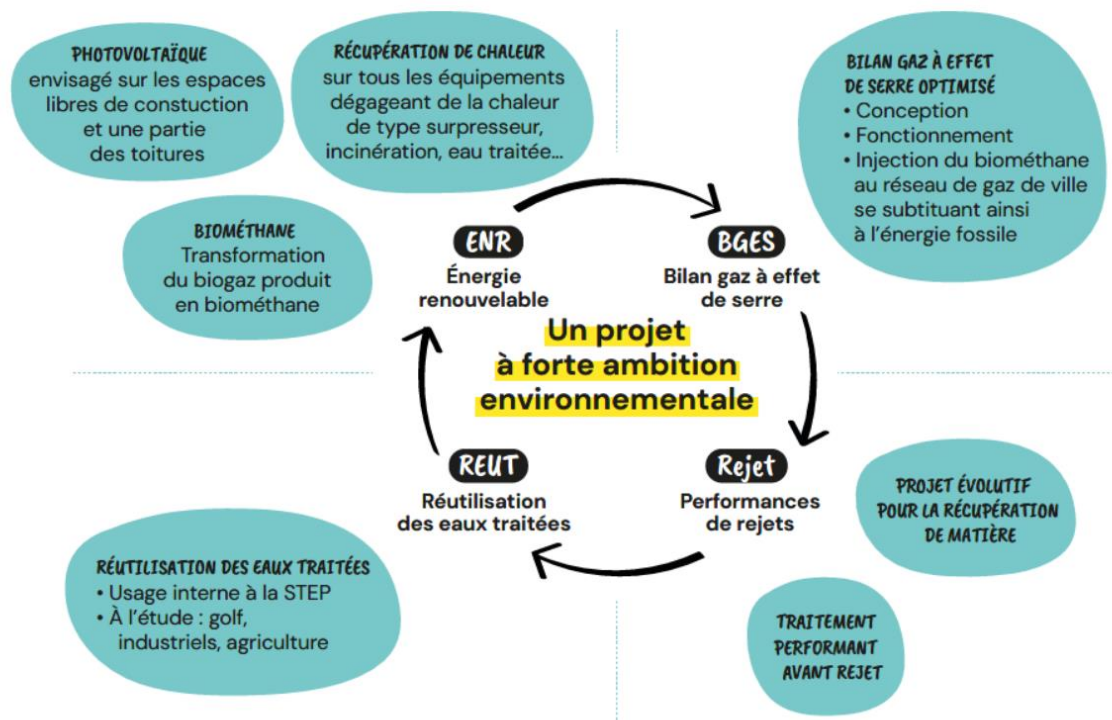
Madame Pinchemel : Nous avons souhaité que vous puissiez avoir une vision globale de ce projet. Après, on sera amenés, surtout dans les réunions thématiques, à venir préciser certaines choses. Mais l'idée, c'est d'avoir déjà cette vision pour mieux comprendre un peu chacun des éléments. La diapositive suivante présente un projet à forte ambition environnementale à la demande de nos élus à Rennes Métropole, c'est pour ça aussi qu'on est parti sur un marché de conception-réalisation. Pour concevoir un projet qui soit cohérent entre les différentes étapes avec vraiment une réflexion à chaque étape.00:40:00

1. Pour démarrer sur le rejet, il y a l'aspect performance du rejet avant tout : une station d'épuration, c'est là pour dépolluer de l'eau, on reçoit de l'eau usée qui est issue des maisons, des industries et donc, le but, c'est de pouvoir la traiter et avoir un rejet le plus propre possible dans le milieu naturel, donc un traitement performant avant rejet, un projet évolutif. Donc d'une part, bien sûr, pour répondre aux obligations, on a une réglementation qui évolue et qui est de plus en plus stricte, ce qui est très bien, mais pour laquelle il faut qu'on soit en capacité de répondre. Et donc le projet prendra en compte les normes qu'on a aujourd'hui et celles qui pourraient sortir demain. L'idée est de pousser la technologie qu'on a aujourd'hui, mais anticiper aussi ce qui pourra peut-être être possible demain, pour avoir encore un meilleur traitement des eaux : d'où une réflexion à chaque fois sur le projet pour dire si on doit ou si on peut rajouter une étape, en fonction des éléments de demain, si on peut aller plus loin et en étant capable sans avoir besoin de mettre à plat l'usine. La récupération de matière, on n'en a pas parlé tout à l'heure, mais c'est aussi un projet innovant sur lequel on a réfléchi, à savoir est-ce

qu'aujourd'hui ou est-ce que demain, on va pouvoir récupérer du phosphore, récupérer de l'azote, récupérer peut-être aussi de la cellulose ? Différents éléments pour les valoriser, mais pour les réutiliser suivant des filières à définir. On n'ira pas produire et faire la récupération de matières si on ne sait pas où ça ira demain, puisque si on met en place quelque chose, il faut construire la filière jusqu'au bout. Mais c'est une réflexion qui est déjà en cours pour pouvoir avoir une récupération au niveau des éléments qui sont rejetés dans les eaux usées.

2. On aborde ensuite la REUT, qui veut dire "réutilisation des eaux usées traitées". C'est un sujet qui est aussi beaucoup abordé aujourd'hui dans les médias. On rappelle que cette eau, une fois qu'elle est traitée, n'est pas de l'eau potable. Malgré tout, c'est une eau dans laquelle on a enlevé beaucoup de polluants et qui peut être réutilisée. Tout d'abord, dans nos usages internes sur la station elle-même, pour nettoyer nos équipements par exemple : ça fait toujours une consommation moindre d'eau potable. On a aussi fait toutes les études d'opportunité, à savoir parce que c'est l'eau qui peut être utilisée sur le golf qui n'est pas très loin au niveau de Saint-Jacques. Est-ce qu'elle peut être utilisée au niveau des industriels qui sont présents pas trop loin, au niveau de l'agriculture, du maraîchage ? Tout ça, c'est des choses aussi qui sont actuellement à l'étude.
3. Après, on évoque les EnR (énergies renouvelables), on en a parlé tout à l'heure, Monsieur HERVE disait que la consommation d'énergie, c'est vraiment un très gros poste sur l'assainissement. On consomme tous beaucoup chez nous, mais on consomme aussi indirectement. Quand on rejette des eaux pour les traiter, il cela nécessite beaucoup d'énergie. On envisage également de la récupération de chaleur. Si on fait une valorisation thermique et donc qu'on vient brûler les boues, ça nous permet de récupérer beaucoup de chaleur et de pouvoir la réutiliser sur le site. Donc du coup, ça veut dire qu'on ne va pas avoir besoin d'acheter du gaz, mais qu'on va être capable nous-mêmes d'utiliser la chaleur produite pour l'utiliser sur place. La production de biométhane, via le digesteur (aussi appelé méthaniseur) nous permet de créer du biogaz, puis du biométhane par épuration et de venir l'injecter dans les réseaux de gaz de la ville. Il s'agit d'un gaz qui a un bon bilan carbone puisque par rapport à du gaz fossile, on n'est pas en train de déstocker, mais on est en train de réutiliser directement du gaz renouvelable pour notre utilisation en ville. Et puis le photovoltaïque avec aussi, bien sûr nos toitures, mais aussi des espaces où on souhaite mettre en place des panneaux photovoltaïques qui vont nous permettre de produire l'électricité qu'on va autoconsommer en grande partie. Donc pouvoir réutiliser tout de suite sur place de l'électricité qu'on aura produite plutôt que de venir la consommer à partir des réseaux publics d'électricité. Et puis bien sûr, si on en produit trop, on la remettra aussi à disposition dans les réseaux de distribution d'électricité.
4. La dernière étape de cette démarche environnementale concerne le bilan de gaz à effet de serre, à chacune des étapes de réflexion du projet, il y a une réflexion qui est menée pour essayer de diminuer au maximum notre bilan de gaz à effet de

serre. Donc, il y a l'émission pendant les travaux bien sûr, mais également dès le stade de la conception, on réfléchit déjà au fonctionnement pour pouvoir aller chercher une manière de fonctionner qui nous permet de consommer le moins possible et de produire le moins possible de gaz à effet de serre. Et puis, on parlait tout à l'heure du biométhane. On a un très bon bilan puisque au lieu d'avoir de l'énergie fossile, on fait de l'énergie renouvelable et du biométhane qui est vert. Donc du coup, on est aussi positif sur l'objectif. J'ai passé un peu beaucoup de temps sur le sujet, mais c'est vrai que c'était une ambition forte qui est portée par la Métropole. On va parler à présent du coût et du financement du projet.



Madame Théron : 00:45:00 Tout d'abord, donc nous avons un budget qui est mutualisé sur l'ensemble de la Métropole. Je pense que c'est important de rappeler ces notions générales. Il y a ainsi un budget assainissement pour l'ensemble des 43 communes de Rennes Métropole, qui est financé par l'ensemble des parts des redevances assainissement que chacun de vous, de nous, payons sur notre facture assainissement. Bien sûr, ça ne marche pas quand on est en assainissement non collectif. Donc on a la même grille tarifaire pour l'ensemble des usagers de l'assainissement depuis le 1^{er} janvier 2023. Ça veut dire, que l'on habite à Bécherel ou à Laillé, on a le même coût au mètre cube puisqu'on a harmonisé l'ensemble de ces coûts sur la Métropole. Et également, ultime rappel, le prix de l'eau est voté annuellement par le Conseil métropolitain. Donc pour rentrer un petit peu plus dans le vif du sujet, aujourd'hui, le coût du projet, est estimé à 75,6 millions d'euros TTC. C'est une valeur à janvier 2023. Pourquoi indique-t-on ces indicatifs mensuels et annuels aujourd'hui à côté d'un coût ? On sait que le coût des

matériaux, le coût des matières premières, le coût de la main-d'œuvre peuvent fortement évoluer. On l'a tous vu récemment. Et donc un coût 75 millions d'euros de 2020 n'est pas un coût 75 millions de 2023, on a forcément des évolutions. Donc aujourd'hui, le coût qui est présenté, c'est une valeur janvier 2023. À titre d'exemple, si les prix prennent tous 200 % en deux ans, ce ne sera plus le même coût dans deux ans. Ensuite, on a des subventions, bien entendu, qui seront sollicitées auprès des différents organismes subventionneurs. Pour n'en citer qu'un, aujourd'hui, nous avons l'agence de l'eau Loire-Bretagne qui nous accompagne sur ce genre de projet. Et enfin, en rappel, on en a déjà parlé un petit peu précédemment, sur la station d'épuration, on a fait le choix de travailler avec un marché de conception-réalisation. Donc, comme l'a dit Christophe Simon, pour favoriser l'innovation de la part des entreprises notamment qui pourront répondre et sur la partie réseau de transfert, on est parti sur un marché de maîtrise d'œuvre qui aboutira ensuite à des marchés de travaux pour la construction des ouvrages de pompage et pour la construction des canalisations et des conduites en fonction de la complexité des travaux. Sur la partie planning, on ne va pas revenir forcément trop sur ce qui s'est passé avant 2023. On est aujourd'hui au tout début 2024, en phase de concertation préalable sur la station d'épuration. On est en train de finaliser la construction de ce qu'on appelle le programme fonctionnel détaillé pour la station d'épuration. Donc ça va nous permettre ensuite de consulter, comme on disait, les différentes entreprises qui répondront à ce marché de conception-réalisation et qu'on va finaliser bien entendu, en fonction des suites à donner à la concertation. Et au cours de cette année 2024, plutôt deuxième semestre et premier semestre 2025, on va ensuite attribuer ce marché de conception-réalisation pour la station. Donc fin d'année ou début 2025, on connaîtra le titulaire, l'entreprise qui aura été retenue pour construire la station d'épuration et qui pourra du coup commencer à concevoir exactement le projet, implanter les ouvrages et réfléchir à l'articulation entre eux. On va ensuite avoir un gros travail qui va être mené en 2025 sur le dossier d'autorisation environnementale. Donc, c'est toute la partie dossier réglementaire et qui sera commune aussi bien pour la partie station d'épuration propre que pour la partie réseau de transfert. Pour l'ensemble de ce projet global, si on prend la station et les réseaux, on aura un dossier réglementaire assez important à monter et à faire valider par les services de l'Etat notamment. Et donc aussi pour la station d'épuration, un permis de construire à présenter et on envisage pour la station un début des travaux en 2026 éventuellement une fin, une réception en 2028, une mise en service 2028-2029. Pour les réseaux de transfert, on est aujourd'hui au début de ce qu'on appelle les avant-projets sur la partie réseau de transfert. Donc on commence à affiner un petit peu plus nos idées. On sait à peu près où on pourrait passer pour les raisons techniques, environnementales, géotechniques, etc. On est encore en train de réfléchir au meilleur compromis et ça va nous permettre d'aboutir ensuite 2024-2025 au projet en tant que tel, le projet, on va dire, définitif, quasiment validé. Ensuite, il y aura une consultation des entreprises de travaux et des travaux qui vont être lancés 2026-2027 pour une réception, on l'espère, forcément à priori, en même temps à peu près que la finalisation de la station d'épuration.00:50:00

Et enfin, la dernière partie concerne la déconstruction et la remise en état des sites des stations actuelles. On a également étudié les incidences et les impacts potentiels que le projet pouvait avoir. Donc, comme vous voyez sur cette diapositive, on a essayé de lister, c'est bien notre rôle en tant qu'agent technique de lister l'ensemble des incidences et des conséquences que le projet pourrait avoir. Je dis bien "pourrait" parce que ce sont des incidences qui sont potentielles. C'est notre rôle d'essayer de voir quelles pourraient être ces incidences et comment surtout on va y répondre et les réduire au maximum quand il s'agit d'incidences négatives et à l'inverse, les améliorer au maximum quand leurs impacts sont plutôt positifs. Donc, si on parle déjà du milieu physique, on va essayer de limiter les incidences et les influences sur les eaux superficielles. C'est en améliorant la qualité des milieux récepteurs sur les déchets produits, on va essayer de produire de moins en moins de déchets. Donc ça vous a été présenté précédemment pour la partie boue, limiter les exportations de boue hors de la Métropole, hors de la région. On va traiter nos déchets sur site, sur place. Cela limite vraiment le départ, par exemple les allées et venues de déchets. Sur le milieu humain, on a des nuisances qui peuvent être constatées, qui sont sur les nuisances sonores, olfactives, le trafic, etc. Donc tout ça, c'est des choses sur lesquelles on travaille et qu'on vise à limiter au maximum en faisant des études et surtout en ayant pris des bureaux d'études qui travaillent avec nous tout au long du projet et qui vont nous faire des états des lieux avant, pendant, après et proposer des solutions pour limiter ces nuisances, notamment sur la partie sonore et la partie olfactive. Le trafic, ça rejoint un petit peu ce que j'ai dit juste avant sur le fait qu'on va limiter l'exportation des déchets. Le patrimoine culturel, finalement autour, on n'a pas d'impact particulier et on a un impact également sur l'emploi puisque aussi bien en phase chantier, on va avoir pas mal d'emplois, on va dire, à court terme et après, des personnes qui vont exploiter la station d'épuration une fois qu'elle sera en fonctionnement. Et enfin, des impacts sur les zones naturelles et les paysages, donc zones agricoles, forestières, richesses écologiques, etc. Notamment sur la partie réseau de transfert (mais également sur le site de la future station), on a fait des études sur la faune, sur la flore, sur les zones humides. Et le but, c'est vraiment d'essayer de s'implanter en dehors de toutes les zones où vivent la faune, la flore et puis où on a constaté des zones humides pour essayer d'impacter au minimum ces espaces naturels.

Monsieur Hervé : On va vous passer la parole parce que c'est vrai que ça fait beaucoup de présentations d'un coup, mais n'hésitez pas. Et même si après, vous pensez à des questions, on va essayer d'échanger très simplement entre nous. N'hésitez pas après à nous envoyer par écrit ou des choses comme ça, des questions si elles vous viennent après. En fait, là franchement, on est là pour écouter au maximum vos inquiétudes, vos expressions. Allez-y, vous avez besoin de compréhension des différents sujets qu'on a essayé de cerner au maximum. Mais on a peut-être des choses et puis, allez-y.

Public : J'ai une première question à poser. Moi je suis très naïf, habitant de base. Effectivement, dans ma chasse d'eau, dans mon évier, je rejette plein de choses. Effectivement, je ne fais pas attention et de temps en temps, pour pédaler, je passe auprès

de la station d'épuration à Bruz, je sens bien que ça ne sent pas le bonheur toujours. Donc je comprends bien toute l'ingénierie qui est mise en place. Et puis, quand j'ai entendu parler de cette nouvelle station d'épuration qui allait regrouper tout le monde, ma première réaction était de dire : « Alors Chavagne, c'est de l'autre côté de la Vilaine, le Rheu c'est de l'autre côté de la Vilaine, 00 :55 :00 on va faire passer des trucs, on va faire des tuyaux dans l'autre sens. » J'avais vraiment une incompréhension technologique par rapport à la chose. Évidemment, la nécessité de faire des travaux et on a tous besoin évidemment d'avoir une eau potable et de l'eau saine, et puis des territoires qui se portent mieux en termes d'écosystème pour faire vivre tout le monde, je me demande : ce regroupement-là était-il nécessaire ? Vous avez dit d'un point de vue économique, peut-être, mais je ne sais pas si d'autres hypothèses étaient envisagées. Un petit local chez soi plutôt qu'un gros avec les autres, c'est ma petite préoccupation mais évidemment, l'ingénierie là-dessus, aucun souci. Il faut que ça se porte bien.

Monsieur Hervé : On va peut-être répondre à plusieurs voix. Je crois qu'effectivement, je comprends tout à fait la question, pourquoi regrouper les stations d'épuration pour pouvoir regrouper des unités ? Il y a l'idée derrière de pouvoir construire quelque chose aussi qui répond à des données actuelles et des données futures en fait. D'abord, en termes de production d'énergie, c'est vrai que sur une petite station d'épuration, on ne va pas faire de méthanisation et donc, on ne peut pas valoriser les boues. Et donc, ça c'est déjà un des éléments. Et là, en fait, sur cette conception-là, on pousse le raisonnement plus loin puisqu'on va faire plutôt une station qui va être pratiquement neutre en énergie, alors qu'une station plus petite, en fait de conception plus petite, c'est beaucoup plus difficile d'atteindre ces équilibres-là, en fait. Et il y a aussi et ça existe en fait, on a déjà sur la Métropole plusieurs stations qui sont des stations regroupées. On a celle de Saint-Erblon, c'est une unité qu'on a récupérée mais qui avait été déjà travaillée à plusieurs communes à l'époque et où il y a une station qui a été faite, qu'on a renforcée d'ailleurs en termes de capacité, et puis il y a la station de Betton aussi qui est une station et donc, ça donne des unités. On en a une sur Laillé qui est une petite station et qui fonctionne, il n'y a pas de souci, mais on n'est plus dans les mêmes dimensions techniques et en termes de technologie aussi, en termes de traitement, on a plus de limites si vous voulez sur les petites unités.

Monsieur Guéguen : Peut-être sur ce qu'on peut rajouter, mais ce que je dis, c'est qu'aussi il n'y a pas de solution toute faite en fait. C'est à chaque projet, on regarde et c'est pour ça que sur le territoire, comme le dit Monsieur HERVE, il y a des endroits où on a regroupé plusieurs communes, il y a des endroits où les stations d'épuration sont restées à l'échelle communale. Pour ça, on regarde vraiment la taille de la station et surtout l'impact qu'on va avoir sur le milieu. On va vraiment simuler sur chaque scénario ce que ça va impliquer comme impact sur l'environnement. On l'a évoqué, en fait, les stations actuelles, elles le rejettent plutôt sur des petits cours d'eau. Donc non seulement vu leur taille, on va avoir une limite technologique, on ne va pas être capables de pousser aussi loin le traitement que ce qu'on propose là. Et en plus, comme on va rester sur un tout petit cours d'eau, il va

être encore plus impacté que si on va chercher un plus grand cours d'eau. Mais ce genre de raisonnement, c'est vraiment du cas par cas. Il y a des fois où on a une station qui est en chantier sur la commune de Brécé et ce n'est pas une très grande commune non plus. Mais on a fait le choix à l'inverse de rester sur l'échelle communale. Pourquoi ? Parce qu'elle est à côté de la Vilaine. Vous voyez, il n'y a pas de recette toute faite, mais on pèse bien chaque élément et l'objectif premier, c'est toujours limiter au maximum l'impact sur l'environnement.

Tribune : D'autres questions ?

Public : Bonsoir. Je suis donc agricultrice à quelques centaines de mètres de ce projet. Mais moi ce qui m'inquiète beaucoup, c'est la traversée sous la Vilaine aussi, c'est-à-dire l'impact écologique. On parle beaucoup d'écologie, on parle de nuisances par rapport à la faune et la flore, mais j'aimerais bien qu'on m'explique comment on peut faire, en passant sous la Vilaine, sans avoir un impact destructeur par rapport à ce milieu. Est-ce que vous pourriez me préciser les profondeurs des conduites à cet endroit ?

Madame Pinchemel : On se permet juste de prendre une diapositive de la réunion thématique du Rheu, comme ça vous aurez un visuel plus facile.

Madame Théron : La traversée de la Vilaine sera a priori au niveau de la partie la plus simple techniquement c'est-à-dire la plus étroite du cours d'eau donc dans le secteur de Champcors, c'est un secteur qu'on a énormément étudié et qu'on étudie encore notamment sur la partie des sols, pour connaître leur nature, jusqu'où remonte la nappe etc. et c'est une traversée qui se fera avec une technique a priori dite de forage dirigé. On a donc une foreuse qui va créer un trou pilote en amont, qui va être créé sur la terre ferme. Il nous reste à déterminer à combien de mètres, de centaines de mètres on va se situer du cours d'eau mais on peut être à 200 m, 300 m, 400 m du cours d'eau. On est vraiment hors zone du cours d'eau. Donc, on va avoir ce point d'entrée qui va être créé, et également un point de sortie qui peut être à plusieurs centaines de mètres du cours d'eau et ensuite, une machine qui va passer une petite tête de forage qui va être dirigée par un opérateur depuis la surface. Donc on va diriger vraiment le tracé de la tête, depuis le point d'entrée jusqu'au point de sortie. Et on va pouvoir très finement éviter des matériaux beaucoup plus durs, des rochers, des choses assez compliquées et ça nous permet en fait de ne pas impacter ce qui est présent en surface, ici sur l'exemple c'est un tronçon de route avec des arbres. Il faut imaginer à cet endroit-là qu'on aura la Vilaine. On est à plusieurs mètres sous le lit de la rivière, donc par rapport au terrain naturel on peut être 8 m ou 9 m, et comme je vous dis, on peut vraiment s'adapter grâce à la tête de forage dirigé qui est finalement aisément pilotable.

Ensuite, une fois que la petite tête de forage a créé on va dire le guide, la ligne que va devoir suivre la conduite, la machine va ensuite repartir dans l'autre sens avec un outil qui va permettre d'agrandir le passage et d'obtenir finalement le diamètre qu'on souhaite obtenir pour la conduite. Enfin, une fois qu'on a ce bon diamètre qui a été creusé

finalement par la différente machine, on introduit de l'aval vers l'amont la conduite qui sera installée définitivement et qui ne bougera plus. Je ne sais pas si ça répond à votre question, si c'est assez précis.

Public : Pas tout à fait mais je voulais quand même vous dire pourquoi. Nous sommes dans une zone alluvionnaire, ce fleuve Vilaine est quand même conséquent, on a le canal. J'aimerais bien savoir à quel endroit se situerait ce forage par rapport au Moulin de Champcors. A quelle distance du moulin, en dessous ou au-dessus ?

Madame Théron : En amont du Moulin de Champcors, donc au-dessus on va dire côté Nord.

Public : D'accord.

Madame Théron : Dans la partie qui n'est pas canalisée justement. Je reviens sur la diapo précédente, peut-être qu'on verra mieux.

Public : D'accord, sachant que certains propriétaires de terrains ont essayé de faire des puits et que les têtes de forage ont failli rester dedans parce que les puits se sont effondrés...

Madame Théron : Oui

Public : ...il y aura quand même des précautions à prendre.

Madame Théron : Oui, oui, bien sûr, techniquement, c'est pour ça qu'aujourd'hui on est en train encore de faire des recherches au niveau géotechnique donc au niveau de la qualité des sols et des sous-sols.

Public : D'accord.

Madame Théron : On est vraiment en train de travailler sur ce secteur et en fait, plus on va se rendre compte que le terrain est défavorable proche de la Vilaine, plus on va pouvoir s'éloigner. Avec cette technique de forage dirigé, on n'est pas obligé de construire un puits au bord de la Vilaine à quelques mètres, on peut vraiment s'éloigner pour chercher la qualité du sol la plus adéquate pour pouvoir créer ces points d'entrée et de sortie du forage.

Public : Donc ça va impacter quand même certaines exploitations agricoles.

Madame Théron : Oui.

Public : Avec les servitudes.

Madame Théron : Avec des servitudes très probablement, bien sûr.

Public : Pas probablement, c'est...

Madame Théron : Oui, oui, vous avez raison, tout à fait. Là par contre, on a une conduite de refoulement donc il n'y a pas d'impact en fait pour les propriétaires. Une fois que la conduite est en place **01:05:00**, il n'y a pas de regard, il n'y a pas d'exploitation à prévoir tous les ans, des engins à passer, etc.

Public : Mais il y aura quand même un impact de servitude.

Madame Théron : Il y aura une servitude qui sera signée, si un jour il y a une casse ou il faut remplacer la conduite. Il y a aura un impact

Public : Y compris pour le rejet dans la Vilaine en eau propre ?

Madame Théron : Alors, oui, y compris pour le rejet dans la Vilaine en eau propre. A cette différence près qu'en fait, pour le rejet dans la Vilaine, on est sur une conduite gravitaire. Donc là, on épouse et on suit la pente naturelle du terrain, on n'est plus en refoulement donc on ne fonctionne plus par pompage.

Public : D'accord.

Madame Théron : C'est la petite différence qu'on a entre les deux.

Public : Et comment les propriétaires seront informés des lieux de ces canalisations, de la localisation exacte ?

Madame Théron : Quand on aura fini toutes les investigations, elles sont encore en cours actuellement, quand on aura fait tous les trous justement, les sondages pour la partie géotechnique, et je ne vous cache pas que pour 11 km de réseau on a pas mal de territoire à balayer, donc c'est encore en cours. C'est vrai qu'on espère avoir un projet un peu plus figé et définitif fin d'année, début d'année 2025.

Public : D'accord. Est-ce que c'est pour ça que vous avez demandé un arrêté préfectoral ?

Madame Théron : Oui, tout à fait. C'est pour les différentes investigations qu'on est en train de mener, qu'on a déjà menées et qu'on va devoir mener dans le cadre de ces études.

Public : Moi, je voudrais vous dire quand même que, si vous avez vu, cet arrêté préfectoral il n'est pas complet hein et il est loin d'être excellent. L'article 3 de la loi de 1892 implique que vous devez mettre dans cet arrêté préfectoral les lieux précis, les numéros de parcelle, et là il n'y a rien du tout, moi j'appellerais ça un arrêté préfectoral générique.

Madame Théron : Alors, je vais pouvoir vous répondre très précisément puisque j'avais fait la liste en fait des différentes parcelles et propriétaires qui étaient concernés par ces investigations, et la préfecture qui rédige l'arrêté (ce n'est pas moi qui l'ai rédigé, elle se base sur les éléments que je lui donne) a préféré, pour simplifier les choses, mettre le périmètre intégral des quatre communes. C'était leur choix.

Public : Donc l'arrêté préfectoral est caduc.

Madame Théron : Après, juridiquement, la préfecture sait ce qu'elle fait.

Public : Oui mais l'article 3 de la loi de 1892, de par ce fait de non précision, parce que vous devez mettre les surfaces, le numéro de parcelle, les localisations précises, la nature et la durée de l'occupation pour ces sondages etcetera.

Madame Théron : Oui, tout à fait. Voilà

Public : Vous devez aussi mettre les voies d'accès pour aller dans ces parcelles...

(Acquiescement)

Public : Et l'indemnisation des propriétaires des terrains pour avoir abîmé les parcelles. Vous comprenez ?

Madame Théron : Oui, tout à fait.

Public : Donc ce texte, il est caduc.

Madame Théron : Après, si ça pose problème, je vous invite à vous rapprocher de la préfecture pour poser toutes vos questions. Moi, j'avoue que je ne connais pas le fameux article en question, je ne travaille pas à la préfecture.

Public : Je vous le dis parce que j'ai quand même creusé le sujet.

Madame Théron : Mais je vous invite à vous rapprocher – c'est vrai, c'est une vraie question – de la préfecture, il n'y a aucun souci.

Public : Alors, comme les propriétaires de terrains sont démarchés actuellement, je sais que les entreprises n'ont pas beaucoup de boulot en ce moment. Donc ils devront faire du forcing pour entrer dans les parcelles pour faire les sondages.

Madame Théron : Après, ils sont missionnés par nous, ce n'est pas du forcing.

Public : D'accord, mais c'est un arrêté préfectoral qui est caduc.

Madame Théron : On a aussi des autorisations de propriétaires que j'avais personnellement rencontrés l'an dernier lors de différentes réunions publiques, sur les trois communes concernées, j'avais fait des réunions d'informations auxquelles étaient conviés les propriétaires des parcelles potentiellement concernées, donc j'ai aussi pas mal d'autorisations d'exploitants et de propriétaires de ces parcelles, d'autorisations écrites.

Monsieur Hervé : Je veux juste faire une petite précision. En fait, cet arrêté ça donne effectivement l'autorisation à la collectivité de pouvoir aller sonder effectivement des terrains pour avoir une analyse de géologie pour analyser et savoir où est-ce qu'on doit passer. Aujourd'hui, il y a un faisceau, il y a plusieurs tracés qui sont envisagés, il n'y a absolument rien d'arrêté. Donc c'est uniquement pour déjà aller faire un peu de sondage géologique, pour pouvoir comprendre comment est le sous-sol, si on est trop en zone

humide, si on est trop sur des zones où il y a des enclos qui vont nous gêner pour installer des canalisations et d'avoir plusieurs, là aussi, choix que l'on pourra discuter, de projets, de réseaux. Plus on sera en bordure notamment du Lindon plus on sera proche des zones humides, donc soit on devra s'éloigner un peu plus du Lindon, soit on prendra la décision plutôt de passer sur les routes 01:10:00 et de ne pas du tout impacter les milieux privés en fait. Aujourd'hui, nous avons besoin de ces sondages-là pour savoir un peu comment est la nature du sol parce que, à profondeur de 2 ou 3 m on ne sait pas forcément comment est le sous-sol, vous le disiez tout à l'heure par rapport aux traversées qu'on veut faire sous la Vilaine, donc il ne s'agit pas d'aller aujourd'hui faire des sondages pour dire on va passer nos canalisations là ou là, ce n'est pas du tout ça, c'est vraiment déjà, une pré-étude pour le passage du réseau. Après, on va petit à petit affiner les études et puis déterminer le linéaire du réseau, où est-ce qu'on va passer. Après, effectivement, il y a tout un travail qui se fait avec les exploitants et il y aura sans doute une enquête parcellaire pour connaître exactement le propriétaire, les surfaces qui seront concernées, les impacts s'il y en a. Autant dans le réseau qu'on montrait qui passe sous la Vilaine, il n'y a de tampon, mais quand il y a des réseaux gravitaires il y a des tampons. Donc ça se discute, c'est aussi des choses en termes de dédommagement à prendre en compte, etcetera, etcetera. Là, on est vraiment dans l'anticipation, on est vraiment au tout début de l'analyse.

Public : Oui mais vous avez lu l'arrêté préfectoral jusqu'au bout ?

Monsieur Hervé : Écoutez, est-ce que vous dites que c'est un arrêté de dix-huit cent... ?

Public : Je dis que l'arrêté préfectoral qui a été pris là, si on se réfère à l'article 3 de la loi de 1892, l'arrêté préfectoral qui a été pris n'est pas complet. C'est ce que je veux dire.

Monsieur Piquet : Je pense que ça ne sert à rien ce soir d'entrer dans une discussion juridique. Ce que je peux vous dire...

Public : Non mais c'est pour exprimer si vous voulez, la crainte des propriétaires parce qu'il y a quand même une menace sous cet arrêté préfectoral où il est dit que si les propriétaires s'y opposent, il y aura la force publique.

Monsieur Piquet : Écoutez, comme l'a dit Margot Théron, on a transmis tous les éléments à la préfecture pour qu'ils puissent prendre ces arrêtés, on leur a fait une demande, on va vérifier la légalité de cet acte, parce que je serais un peu étonné quand même que les services de la préfecture prennent un arrêté illégal, mais on va leur signaler ce que vous avez dit, et on va vérifier la légalité de cet arrêté. Là aujourd'hui, on n'a pas de réponse parce qu'on n'a pas le bagage juridique pour vous répondre... mais on va vérifier en tout cas, on va vérifier.

Public : Je vous précise que c'est marqué dedans.

Public : Si je peux me permettre, il y a eu quand même... il y a eu deux demandes de faites.

Public : Je disais simplement que sur ce qui avait été proposé...

Madame Trebaol : Ce serait bien que la personne se présente en disant le lieu d'où il parle, où il habite.

Public : Je suis M. BRIZARD de Bruz et je suis l'un des propriétaires sur cette zone. Donc voilà, Madame THERON, vous aviez fait une réunion ici et vous aviez délivré des demandes d'autorisations pour pénétrer sur des domaines privés. Personnellement, j'ai répondu, je vous ai répondu par mail parce que je ne pouvais pas vous répondre puisqu'il y avait trois réponses à donner sur le même papier. Moi, je pouvais répondre positivement sur deux, sur le troisième je n'étais pas d'accord. Je vous l'ai envoyé par mail, je n'ai pas eu de retour de votre part.

Madame Théron : D'accord.

Public : Moi, ce que je voulais savoir maintenant, vous ne vous êtes pas posée la question de pourquoi il y avait des refus ? C'est ça le souci en fait, c'est que on ne sait même pas comment vous allez intervenir, quels sont les types de forage, sur les sondages géotechniques est-ce que ça va être des forages, est-ce que ça va être...

Madame Théron : D'accord, oui

Public : ...terrassé avec des pelles, des petites pelles, est-ce que ça va être une pelle de 10 tonnes, de 20 tonnes, de 30 tonnes ? On ne sait pas. C'est ça qui fait peur. Et ce qui est un peu frustrant dans cette affaire-là, c'est que vous l'aviez demandé cette autorisation donc... moi je le trouve assez proprement donc je vous ai répondu, et aujourd'hui qu'est-ce qu'on reçoit ? Un arrêté préfectoral où en fait on nous dit « vous n'avez pas le choix, vous allez prendre ça », point barre.

Madame Théron : Tout à fait, je comprends.

Public : C'est extrêmement brutal.

Madame Théron : Oui, je comprends, il n'y a aucun souci.

Public : Et en plus, parce que moi je ne suis pas vraiment le propriétaire mais un descendant de propriétaire, ma mère a 84 ans, a été contactée par l'entreprise qui doit le faire et qui lui dit voilà, je vais venir chez vous, je vais faire les ouvrages pour le raccordement d'eaux usées. Ma mère a complètement paniqué, elle me dit « je ne comprends pas, moi je suis raccordée, là où j'habite je suis déjà raccordée, qu'est-ce qu'ils veulent faire », voilà. Aucune explication. Donc je reçois un mail : « on est appuyé par un arrêté préfectoral » 01:15:00 et c'est vrai, en bas de l'arrêté préfectoral : « on a l'appui des forces de police ». Donc c'est vraiment un passage en force.

(Acquiescement)

Public : Vous voyez ? Ça n'a plus rien à voir avec ce que vous avez demandé. D'ailleurs, sur ce document je vous ai demandé de mettre une date butoir, une date de fin de travaux parce que sinon c'est des documents permanents, vous voyez ?

Madame Théron : Il y a une durée de validité, oui, tout à fait, sur l'arrêté.

Public : Sur l'arrêté préfectoral il n'y a rien du tout.

Madame Théron : Ah si, sur l'arrêté préfectoral, c'est sûr il y a une durée de validité. Je peux vous ressortir là pour le coup les échanges avec la préfecture, c'est quelque chose qui est obligatoire en fait de mettre une durée de validité de l'arrêté préfectoral.

Public : Madame TREBAOL, on s'était vus, on avait déjà abordé les méthodes utilisées par Rennes Métropole chez les particuliers quand ils interviennent, d'accord ? On avait dit que c'était des méthodes parfois un peu brutales et donc on vous l'avait dit, et vous voyez, ça se reproduit encore aujourd'hui.

Madame Trebaol : Moi j'entends que vous pointez du doigt que, entre l'information qui a été faite par l'entreprise aux habitants de la Métropole et l'arrêté préfectoral qui vient de sortir, il y a eu un problème de communication.

Public : Oui, et surtout un manque d'information parce que...

Madame Trebaol : Et comme, on est là pour poser des questions et avoir réponse, La question que j'entends concerne les accès à la parcelle, Madame THERON est-ce que vous en êtes préoccupée et comment vont se faire les forages ? « On aimerait bien avoir plus d'explications pour avoir moins peur ». J'ai noté votre question Monsieur.

Public : Voilà, c'est ça.

Madame Trébaol : Je propose que, effectivement, on ne passe pas forcément à la réponse et que votre question soit prise en compte et que la Métropole vous apporte réponse à la fois sur effectivement qu'est-ce qui différencie l'investigation, la phase d'investigation pour faire des sondages pour savoir où l'on passe et la phase ensuite suivante qui est l'enquête parcellaire, qui est plus précise.

Public : Et aussi ce qui peut rassurer, c'est les méthodes utilisées pour faire ces sondages. Si c'est une carotteuse verticale ça fait un petit trou, voilà, il n'y a pas d'impact. Maintenant, on peut compter la faune et la flore pour, derrière, envoyer une pelle de 20 tonnes faire des sondages, je ne vois pas trop l'intérêt de compter la faune et la flore ! Parce que tout est détruit derrière.

Madame Trebaol : On a entendu

Madame Trebaol : En fait, vous pointez la méthode physique de sondage et le respect de l'environnement et le respect de la personne qui est dans cet environnement. Donc il y a besoin d'explication. Je pense que Rennes Métropole l'entend.

Madame Théron : On peut rapidement répondre à vos questions. Comme vous l'avez dit, on a organisé l'an dernier, j'étais présente, vous aussi, une réunion à Bruz. C'est vrai que l'autorisation qui avait été demandée à l'époque (on a demandé un retour des propriétaires écrit) était une autorisation pour faire différentes investigations complémentaires que je vous avais présentées. Il y avait trois types d'investigation si vous vous souvenez :

- La faune/flore qui n'est aucunement impactante sur les parcelles, des personnes passent puis observent. Il y également avait la partie "zones humides"
- Il y avait la partie topographique, avec des géomètres qui passaient pour vérifier l'altimétrie des sols,
- et il y avait effectivement ce troisième type d'investigation qui était la géotechnique.

L'erreur a peut-être été de tout mettre on va dire dans le même package géotechnique et faune/flore, zone humide, etc. Par contre, j'avais bien précisé, peut-être à l'oral, peut-être pas assez insisté dessus, nous, ce qu'on a lancé en 2023 (d'ailleurs c'est fini à l'heure actuelle) et on est content d'avoir fait cette étape, c'était la faune/flore et la topographie. Ces deux étapes ont été réalisées grâce aux autorisations qu'on a reçues, grâce aussi à l'arrêté préfectoral qui nous a permis d'aller jusqu'au bout dans ces études, mais j'avais bien précisé lors des réunions, que lorsqu'on saurait exactement où seraient implantés les sondages, spécifiquement, c'est-à-dire aller sur la parcelle et dire au propriétaire agricole ou à l'exploitant, c'est ici, là, qu'on va venir faire un sondage et c'est avec cette machine qu'on va venir faire ce sondage et là ce ne sera pas l'objet d'une réunion publique. C'est vraiment aller voir la personne, lui téléphoner, est-ce qu'on peut prendre rendez-vous sur site, est-ce qu'on peut venir avec l'entreprise et voir où est-ce qu'on va faire les trous et ensuite, on a également demandé aux entreprises, on aura un constat avant, un constat après et s'il y a des dégradations, voilà, ce sera pris en compte...

Public : Il faut être plus explicite parce que moi...

Public : Ça ne s'est pas passé comme ça, les entreprises ont directement appelé.

Madame Théron : Attendez, il y a de deux choses l'une, entre temps on a missionné une entreprise, ça a été assez long mais on a trouvé une entreprise qui va faire les sondages. Aujourd'hui, là, tous les appels que vous avez eus, il faut qu'on reboucle avec eux, je les ai encore eus au téléphone hier, il faut qu'on se cale bien. Aujourd'hui elles font de la reconnaissance de terrain, elles implantent des piquets, elles voient un petit peu où est-ce qu'elles pourraient faire les sondages. Ça va mettre plusieurs mois d'allers-retours en fait entre eux et nous. Aujourd'hui, ils ne font aucun trou.

Public : Oui, mais les piquets qui vont être mis, il ne faudra pas qu'on y touche. Ça veut dire qu'on n'a pas le droit de cultiver la parcelle tant qu'il y a des piquets de mis ?

Madame Théron : Ils ne vont pas mettre des piquets au milieu de la parcelle, on a dit les entrées de champ, les bordures de champ, en bordure de voirie, enfin, en aucune manière sauf peut-être pour les postes de refoulement et encore ils sont à proximité des routes.
01:20:06 Ils ne devraient pas du tout mettre des piquets en milieu de champ.

Public : Ils marquent « borne ciment » etcetera. Tout est dedans, dans l'article 1.

Madame Théron : Non, non, ce n'est pas prévu.

Public : Si, si, si.

Public : C'est fixé hein, fixé au sol.

Madame Théron : Vous parlez de l'arrêté préfectoral ?

Public : Là oui.

Madame Théron : Mais l'arrêté préfectoral c'est quelque chose, c'est une autorisation qu'on a demandée, nous, auprès de la préfecture, qui prévoit en fait tout type d'investigation quelle qu'elle soit.

Public : Y compris des piquets scellés ?

Madame Théron : Y compris voilà. Eux, ils ont tout mis en fait. Nous, on s'est engagés à ce que dès qu'on saurait exactement où est-ce qu'on envisage de faire des sondages, on prévienne le propriétaire concerné et l'exploitant concerné. Ça ne sera pas une réunion publique.

Public : Non mais ça, ça vous autorise quand même à faire un petit peu ce que vous voulez quand vous allez rentrer chez les gens ! Avec un arrêté comme ça, vous faites ce que vous voulez !

Madame Théron : Oui, oui mais soyons clairs...

Public : Vis-à-vis de la loi !

Madame Théron : Ça va se passer en fait en plusieurs phases : on a l'entreprise, on va rencontrer le propriétaire en lui disant le trou aura lieu ici, avec telle machine, on prévoit de passer bien sûr en période d'interculture, après les récoltes etcetera.

Public : Il aurait fallu nous dire ça avant.

Madame Théron : Pour moi cela avait été présenté l'an dernier, c'était clair.

Public : Pour vous mais pas pour nous.

Madame Théron : Ça a été présenté l'an dernier, vous étiez là.

Public : Vous l'auriez dit la dernière fois qu'on s'est vus...

Public : Pourquoi on a un arrêté préfectoral pour ça ?

Madame Théron : Parce que justement on a eu comme on le disait, de deux choses l'une, si on a vraiment des gens qui s'opposent frontalement et qui ne veulent pas, en fait, on travaille pour l'intérêt général, pour l'intérêt public, et on ne peut pas se dire qu'un projet qui concerne une dizaine de milliers de personnes va être impacté par le refus d'une ou deux personnes. Donc c'est dans ce cadre-là que l'on s'est dit, si jamais on a des soucis, malgré les moments où on va discuter avec les propriétaires, où on va échanger, voilà, on aura une solution en dernier recours. L'idée ce n'est pas de planter en milieu d'un champ, de faire un sondage alors que vous avez le maïs qui est monté, vous avez du blé, on va passer après les récoltes, on va être en bordure de champ, on va essayer d'impacter au minimum et si, derrière, malgré toutes ces précautions qu'on va prendre on n'arrive pas à se mettre d'accord, on a l'arrêté préfectoral en appui, mais c'est en dernier recours en fait.

Public : Ça n'a pas été dit à la première réunion.

Madame Théron : A la première réunion on n'avait pas envisagé de faire un arrêté préfectoral.

Public : D'accord. C'est pour ça que ce n'était pas clair, vous n'y avez pas pensé.

Public : Ça il faut le dire aussi.

Madame Théron : Voilà je vous le dis, je vous le dis d'une manière transparente, ce n'était pas du tout prévu.

Public : Dit comme ça...

Madame Théron : Ce n'était pas du tout prévu, voilà, tout à fait.

Public : Je suis une nouvelle habitante sur Bruz, je suis concernée, j'habite à moins de 800 m à vol d'oiseau de la future station, je suis hyper étonnée de ce que vous dites. À chaque fois que vous abordez « on étudie les conséquences ». En fait, aujourd'hui, moi je ne sais toujours pas qu'est-ce qui va être fait alors que vous êtes à moins de deux ans d'entamer les travaux, qu'il va y avoir des impacts environnementaux, et encore aujourd'hui, vous dites « on ne sait pas ». Moi je trouve important d'informer vos habitants qui habitent à proximité, des impacts qu'il va y avoir, vous ne pouvez pas dire « on ne sait pas, c'est à l'étude ». En fait, aujourd'hui, de tout ce que j'ai entendu en termes d'impact, vous n'êtes sûrs de rien et vous êtes aujourd'hui en train de nous dire « on ne sait pas, il y aura des choses à l'étude et on ne peut pas vous garantir les conséquences olfactives, environnementales, les impacts humains ». Vous dites qu'il y aura des emplois de créés. Je ne sais pas si vous y habitez, mais aujourd'hui les conséquences en termes de circulation, il y a un rond-point qui est hyper dangereux à moins de 800 m, il y a un accident presque tous les jours et j'ai déjà eu plusieurs fois où je suis obligée de m'arrêter parce qu'on manque de se faire shooter avec mon fils, il n'y a aucune voie cyclable alors qu'on est dans une zone où on dit « on étudie les impacts ». Comment les gens vont aller ?

En voiture ! Les émissions des voitures, tout le monde n'est pas équipé de voitures électriques hein ! Aujourd'hui vous ne savez pas et moi je trouve ça hyper choquant et en fait, je suis hyper inquiète de me dire que j'ai acheté cette maison en sachant qu'il y avait ça. On a appelé Rennes Métropole à plusieurs reprises pour savoir justement, on nous a dit : « ne vous inquiétez pas, tout est étudié et on vous garantit que vous aurez une station dernier cri et donc il n'y aura pas d'impact en termes olfactifs ». En fait aujourd'hui, je découvre que non, vous ne savez pas en fait.

Madame Trebaol : Madame, est-ce que vous pourriez préciser où vous habitez s'il vous plaît ?

Public : J'habite le Chêne Day. Et moi, je me suis acheté un cadre de vie, en fait je voulais être dans cet environnement là et aujourd'hui, je découvre qu'il va y avoir ça. En plus, vous dites qu'on va installer des panneaux photovoltaïques, donc c'est bien en termes d'énergie renouvelable, ouais c'est bien parce que du coup vous allez peut-être réussir à être autonomes **01:25:05** mais par contre, qu'est-ce que vous allez faire, vous allez encore consommer des parcelles supplémentaires. Aujourd'hui moi, j'ai fait une demande de permis de construire et je n'ai pas droit à 3 m de hauteur et je vois que vous allez créer ça à moins de 800 m de chez moi. Je trouve qu'il y a un manque de cohérence en fait entre la politique de la commune en termes environnement, d'ailleurs on me dit je n'ai pas le droit de mettre un crépi parce que ça n'irait pas dans l'environnement. Je suis curieuse de savoir aujourd'hui comment vous allez mettre ça dans un environnement dans lequel on habite.

Madame Pinchemel : Parce qu'il y a plusieurs aspects en fait dans les questions, il y a un aspect circulation, il y a un aspect du projet et puis il y a un aspect effectivement insertion et PLUI. Monsieur HERVE, vous préférez peut-être commencer ? Je vois ces trois aspects là.

Monsieur Hervé : J'entends effectivement toutes les questions que vous vous posez. En fait, on vous dit que c'est à l'étude évidemment, mais on est par exemple déjà allé visiter des stations d'épuration du modèle qui se rapproche de ce qui pourrait être construit ici, et évidemment on est sur des modèles qui vont être le moins impactant possible tant au niveau paysage qu'au niveau odeur qu'au niveau circulation. On réfléchit, en fait, on partage votre réflexion aujourd'hui. Alors, je comprends votre inquiétude parce qu'on ne vous présente pas quelque chose de définitif mais je pense que c'est important les questions que vous posez et moi, je vous invite à participer. On va peut-être organiser d'ailleurs une visite sur des stations similaires, on vous invitera à venir avec nous pour voir un peu ce que ça peut être. On voit aujourd'hui des stations d'épuration, je vous assure on ne sait pas que c'est une station d'épuration et il n'y a pratiquement pas d'odeur, il n'y a vraiment pas de bruit non plus. Franchement, il y a des modèles de station d'épuration aujourd'hui qui sont très satisfaisants en termes de construction en fait. Mais on n'a pas voulu présenter un modèle définitif parce qu'on n'a pas arrêté notre choix. Et puis, nous sommes partis sur un marché de conception-réalisation. Il faut qu'on retienne des

principes et après, il y a des entreprises qui vont répondre sur un type de projet architectural etcetera, etcetera, mais il y a des exigences de toute façon qu'on pose tant au niveau odeur qu'au niveau bruit qu'au niveau architectural. Aujourd'hui on essaie de définir les caractéristiques justement, qu'on exige et on les partage avec vous. Je vous assure que ce n'est pas un dossier bouclé, on ne vous présente pas un dossier bouclé.

Monsieur Simon : Peut-être qu'on s'est mal exprimé. Au niveau de tout ce qui va être nuisance, ce n'est pas à l'étude, ça sera inscrit dans le programme fonctionnel détaillé qui partira en consultation. Comme le dossier de consultation sortira cette année au mois de juin, on a le document qui s'appelle le cahier des garanties souscrites, c'est des garanties qu'on demande aux constructeurs de la station d'épuration, il y a une réglementation. Vous verrez le dossier d'autorisation qui va passer en enquête publique. Il y aura une enquête publique et la construction ne se fera pas sans l'arrêté préfectoral qui viendra à la fin de l'enquête publique. Pour le bruit, il y a une réglementation, on a une réglementation en limite de propriété donc en limite de clôture de la future station et ensuite au droit des tiers, donc au droit des habitations. En limite de propriété c'est des décibels à respecter, c'est 50 de nuit et 60 de jour et à limite d'émergence de chez les riverains que vous êtes, une émergence c'est la différence quand la station fonctionne et quand elle ne fonctionne pas. C'est pour ça qu'il y a des études qui ont été lancées que ce soit pour les odeurs ou pour le bruit. Alors, on a aujourd'hui des niveaux qui existent aujourd'hui et, demain, l'objectif sera d'abord le minimum d'impact possible en respectant la réglementation et toutes les réglementations en vigueur. À l'étude il y a les tracés des canalisations, sur les impacts et les nuisances faites par la station d'épuration, ce sera inscrit dans les futures consultations qui seront lancées pour la station d'épuration.

Monsieur Chevé : Juste un complément, bonsoir, je vois qu'il y a d'autres riverains du secteur qui sont là, en contact entre vous depuis 2019, 2020 en ce qui nous concerne parce que c'est un projet qui a beaucoup évolué. Je ne sais pas si vous avez tout l'historique. Au départ, l'implantation de la STEP était prévue au Sud d'une zone, on est vraiment au centre de la zone agricole du Chêne Day donc à proximité du hameau. C'était justement pour nous l'objet de discussions avec la Métropole aussi pour prendre en compte les impacts sur les riverains et notamment sur la partie circulation sur laquelle je voudrais vous répondre : 01:30:15 donc le nouvel emplacement, est déjà la réponse à cette préoccupation-là, et de toute façon un projet à proximité de la zone d'activité, donc il y a les riverains en entreprises qui travaillent là qu'on a aussi rencontrés. Dans les objectifs du projet il y a aussi bien sûr de pouvoir être compatible avec peut-être un environnement urbain très proche. Comme ça a été expliqué, les nuisances elles sont intégrées dès le départ sur le projet, on est très vigilant là-dessus. Sur la circulation, ça était mentionné, c'est vraiment une préoccupation pour nous aussi, sur la notion d'impact et notamment sur les transports. Ce n'est pas tellement sur les emplois, je pense qu'il y a peu de personnes parce qu'ils vont travailler au quotidien sur l'installation mais c'est plus sur les allers et venues éventuellement de camions. Donc c'est une des raisons qui fait que la solution de compostage aussi et de plateformes de stockage de déchets verts qui

étaient prévues initialement dans le projet aussi a été écartée parce que ce n'était pas compatible ici avec le lieu. Il y a d'autres raisons aussi mais c'est pour vous montrer qu'on est très vigilant sur cet aspect circulation et transport, les camions notamment. J'espère que ça répond en partie à vos questions mais l'idée de cette concertation c'est justement de partager au maximum mais bien sûr il y a des points qui sont ouverts et qui restent à ajuster mais pour vous expliquer que le projet a déjà été ajusté par le passé et que, voilà. On est toujours vigilant là-dessus. Sur la question des pistes cyclables, ce n'est pas directement sur le projet, mais il y avait un projet par le passé dans le secteur, il y a une passerelle qui est prévue pour connecter la zone d'activité des portes de Ker-Lann à Ker-Lann, passerelle piétonne et vélo. Ce sera peut-être complété mais ça c'est prévu, ça arrivera je pense en 2025.

Monsieur Piquet : Réseau express vélo qui relie les communes tout autour de Rennes au centre de Rennes, elle va rejoindre aussi la commune de Bruz en passant par Saint-Jacques. C'est un projet qui sera en chantier, lui, pour le coup dès l'année 2024. On sera en consultation travaux très prochainement et on démarrera les travaux en 2024 pour mise en service en 2025.

Public : Oui mais pour accéder de Chêne Day à cette passerelle, là c'est compliqué.

Public : En fait, le problème n'est pas de ce côté-là. Là vous me dites que vous allez faire quelque chose sur la partie Est, alors que le vrai souci au quotidien c'est le rond-point qui est de l'autre côté sur la partie Ouest, c'est une ca-tas-trophe !

Monsieur Piquet : La piste du réseau express vélo...

Public : Il y a un mort déjà sur cette route. Vous voyez tous les jours quand vous passez, qu'il y a quelqu'un qui met des fleurs. En fait, c'est très, très, dangereux.

Monsieur Piquet : Je précise que le réseau express vélo il se placera bien à l'Ouest de l'échangeur, venant du parc-expo pour rejoindre la zone de Ker-Lann.

Madame Pinchemel : On parle du giratoire en fait qui est plus sur la route de Chavagne.

Public : Le souci c'est surtout là qui sera en travaux et qui pose réellement problème.

Monsieur Chevé : Pour préciser sur l'autre rond-point qui est effectivement un rond-point temporaire aujourd'hui, peut-être qu'il est signalé mais je sais qu'il y a des projets qui devaient être lancés sur ce rond-point-là.

Public : Ça fait 20 ans que c'est en projet

Monsieur Chevé : Je sais bien, on en a déjà discuté ensemble. En tout cas ce qui est presque sûr c'est que..., là c'est des questions tout à fait légitimes mais en ce qui concerne la STEP, il n'y a pas d'incidence de ce côté-là, il n'y aura pas de trafic induit par la STEP sur ce rond-point. L'accès se fera par la zone d'activité de Ker-Lann donc il n'y a pas

d'incidence. Donc c'est sur ce rond-point là... je comprends maintenant mieux pourquoi la question. Il n'y aura pas d'incidence trafic là-dessus. Ce qui reste à part c'est qu'il y a beaucoup de trafics qui passent sur la RD 117. On a eu l'occasion d'en échanger quelques mots.

Public : On attend toujours

Monsieur Chevé : On pourra en discuter. On a demandé des chiffrages via la plateforme pour faire le point sur la circulation.

Public : et le résultat vous savez ?

Monsieur Chevé : Pour les comptages ?

(Acquiescement)

Monsieur Chevé : Alors, ce qu'on a utilisé pour les comptages, il y a déjà les chiffres de ceux qui ont été faits il y a peu de temps, qui sont déjà très gros, je n'ai plus les chiffres en tête, on pourra en discuter mais on a préféré annoncer directement le chiffrage pour faire gagner du temps. Je suis navré si l'info ne vous a pas été donnée mais en tout cas ça avance de notre côté depuis notre rencontre sur le terrain sur ce sujet. Voilà, en tout cas n'hésitez pas aussi à vous rapprocher de vos voisins parce que c'est un sujet dont on est en discussion sur la RD 117. On a fait réparer les chicanes qui avaient été abîmées justement pour indiquer « Ralentir » et on étudie les aménagements qui sont possibles. Il y a des questions de budget derrière mais on essaie de trouver des solutions pour ça.

Madame Pinchemel : Concernant directement le projet, je complète juste en disant que nous, dans l'emprise qu'on prend, on réserve en fait toute une partie Sud ici pour relier la future passerelle qui passera à proximité pour le futur réseau express vélo, donc ça je suis d'accord, on n'est pas au Chêne Day. Nous, malgré tout on garde ici toute une bande parce que si un jour s'il y a quelque chose qui se faisait, une liaison d'une manière ou d'une autre, on ne veut surtout pas bloquer, ici on est en zone humide donc bien sûr on n'y fera rien. Du coup, on réserve de l'espace, et je suis d'accord ce n'est pas demain matin, et quand on est au quotidien 01:35:15 ça répond pas immédiatement mais on s'efforce à ce que notre projet ne vienne pas tout bloquer pour plus tard.

Public : Et juste comme ça, vous savez pour les habitations autour, combien sont raccordées ? Parce que personnellement, en fait, vous allez nous impacter et moi je ne suis pas raccordée en fait. J'ai ma propre station en fait.

Public : Nous aussi on n'est pas raccordé.

Public : Vous avez fait une étude sur le hameau là ?

Public : Le hameau de Cicé ?

Madame Théron : On a un zonage d'assainissement collectif qui existe sur l'ensemble de Rennes Métropole.

Monsieur Guéguen : Effectivement on regarde sur toutes les parties de la Métropole qui ne sont pas encore raccordées, on évalue à chaque fois le coût de l'apport des infrastructures d'assainissement et on compare avec l'état du parc des assainissements non collectifs et le coût que ce parc présentait et c'est à partir de ce type d'étude qu'on arrive à faire un zonage c'est-à-dire qu'on détermine les zones qui en tout cas, il faut avouer, à échéance ne seront pas desservies par le réseau d'assainissement. Effectivement, ces secteurs-là actuellement sont hors zones collectives, ils ne sont pas prévus pour être desservis. Après, c'est des choses qui se révisent mais qui sont aussi liées à la densité c'est-à-dire que pour que ça devienne intéressant du point de vue collectif, il faut qu'il y ait une certaine densité. Donc, on peut difficilement vouloir voir sa maison dans un cadre de vie avec beaucoup d'espaces verts autour de soi et d'assainissements collectifs, en règle générale.

Public : Ce qui serait dommage c'est quand même d'avoir une super station d'épuration à côté dans les villages et ne pas être raccordé à cette super station d'épuration, c'est ça qui serait dommage du coup.

Monsieur Guéguen : Alors, tout dépend de ce qu'on appelle « à côté ». Si c'est quelques mètres ou quelques dizaines de mètres du réseau, effectivement ça peut se réfléchir, quand on commence à monter à des centaines de mètres, avec les coûts des réseaux transfert, enfin, à l'échelle d'une maison ou de quelques maisons on arrive sur des coûts qui sont disproportionnés.

Public : S'il vous plaît, une petite parenthèse. Vous avez soulevé la zone humide. Moi, ça me pose question parce que aujourd'hui la zone humide que vous avez décrite tout à l'heure, en passant sur le RD 177, vous passez à côté des lagunes qui sont dans la parcelle à côté des serres Mérel. Si j'ai bien compris, c'est là que passera la passerelle ?

Madame Théron : Juste là

Public : Ici, voilà. Donc c'est bien une zone humide effectivement puisque nous, on a connu ça, on s'enfonçait avec les tracteurs dans cette zone-là. Aujourd'hui, il y a eu des milliers de mètres cubes de terre d'amenés sur peut-être 3-4 m voire 5 m de hauteur, et on est rendu assez loin dans la parcelle. Je ne sais pas d'où vient cette terre, je ne sais pas pourquoi ça a été comblé, c'était une belle zone humide effectivement, qui l'a comblée je ne sais pas. On n'a pas d'information là-dessus et c'est curieux. Une zone humide comblée alors qu'on privilégie la zone humide du ruisseau de Mortrais et là, c'est une grosse verrue qui vient de se faire. Est-ce que vous avez une réponse à ça ?

Madame Pinchemel : Je ne sais pas à quel moment ça a été comblé. Là par contre, je suis désolée.

Public : Là c'est en cours encore.

Public : Toujours des apports de terre, de déblais.

Public : C'est pour ça que ça me pose question.

Madame Pinchemel : Je note la question mais j'avoue que je ne suis pas au courant.

Madame Théron : Ce n'est pas dans le projet.

Monsieur Piquet : Ce n'est pas un projet qui est réalisé par Rennes Métropole, voilà, on n'a pas les réponses aujourd'hui.

Public : Parce qu'on est passé plusieurs fois par là et on a vu les camions benner de la terre, benner de la terre. Au début c'est fait au fur et à mesure

Public : Ça doit être un remblai sauvage. Là où il est et visible comme il est, ce n'est pas possible, tout le monde est au courant de ça.

Monsieur Chevé : Je ne suis pas au courant et en tout cas, vraiment, Madame Gillois, je vous invite, vous avez notre numéro de téléphone, prévenez-nous.

Public : Oui mais si vous voulez, j'étais persuadée que vous étiez au courant que cette zone humide était comblée.

Public : Ça m'a drôlement inquiétée parce que je me suis dit c'est bizarre.

Monsieur Chevé : Vous parlez de Mortrais, mais sur le Mortrais, 01:40:01 la vigilance qui est apportée au ruisseau, comme ça a été précisé bien sûr il n'y aura plus de rejet une fois que la station de Bruz sera arrêtée, donc ça va amener aussi des impacts en termes de paysage sur Ker Lann.

Public : Ça n'explique pas le remblai.

Monsieur Chevé : Non, non mais c'est un autre sujet mais puisque vous parliez de Mortrais et l'attachement qui va être porté sur les zones humides.

Public : Parce que même si le ruisseau de Mortrais débordait, si vous voulez, il n'y a plus cette zone là pour qu'il puisse s'épandre.

Monsieur Chevé : En tout cas c'est un nouveau sujet pour nous, on va aller au bout de celui-là oui.

Public : Est-ce que je peux me permettre de revenir sur l'autoconsommation de la station d'épuration en photovoltaïque. Elle est en autoconsommation mais pas en autosuffisance.

Monsieur Simon : Non.

Public : Est-ce que vous avez une idée de la surface de panneaux solaires que avez prévue.

Monsieur Simon : Les surfaces possibles sur les bâtiments qui doivent être créées ?

Public : Oui c'est ce que je veux savoir, sur la surface occupée par la station d'épuration.

Monsieur Simon : Chaque bâtiment... On revient à la question qui a été posée tout à l'heure parce que comme on a en conceptualisation, chaque bâtiment dépendra du concepteur. Sur une taille de station comme ça, je pense qu'on va tourner à 1.000-1.500 m² de surface de bâtiment sur lesquelles il pourra être mis des panneaux ; donc ça c'est les surfaces de toiture, ensuite on peut mettre des panneaux sur les parkings aussi et après, il peut être mis des panneaux au sol. C'est pour ça que je crois que ça fait l'objet de la réunion de demain, de dire quel type de panneau au sol, est-ce qu'on est sur des trackers ou pas. Ensuite, si on a 1.500 m² de surface de panneau, je ne peux pas vous donner un chiffre parce que vous allez le retenir et ce ne sera sans doute pas le bon, donc non, il ne sera pas en autoconsommation et énergie électrique de la station d'épuration.

Public : Autoconsommation oui mais pas en autosuffisance.

Monsieur Simon : Autosuffisance pardon. Quand on parlait en fait d'une station qui sera neutre de manière énergétique c'est qu'en fait dans le projet, il y aura de la consommation d'énergie électrique mais de la production de gaz et avec ce gaz on fait aussi de l'énergie. Donc c'est là que la station va..., le terme de neutralité énergétique parce qu'elle va produire du gaz aussi, et de la chaleur. Donc on va avoir trois types d'énergie sur la station : l'énergie gaz, l'énergie chaleur et l'énergie électrique. C'est là qu'elle devient neutre.

Public : Oui on a compris. Ma question c'est que si elle passait en autosuffisance, systématiquement il aurait fallu que des terrains autour couverts de plaques solaires.

Monsieur Guéguen : De toute façon, la nuit la station elle marche.

Public : Donc là, c'est uniquement sur la superficie.

Madame Pinchemel : Voilà dans l'emprise des parcelles acquises, on prévoit de mettre des panneaux photovoltaïques effectivement au sol et pas que sur les toitures, dans l'emprise au nord de la parcelle, le long de la RD 34 par exemple.

Public : Bonjour, Sophie Grolleau, j'habite ici. Juste une question, ces documents sur le temps de présentation est-ce qu'on pourra les retrouver en ligne sur La fabrique ? Parce que je ne pourrais pas assister à tout et j'aimerais bien être informée.

Madame Pinchemel : Je parle avec le regard de Madame Trebaol parce qu'on échange sur les documents qu'on met en ligne, mais les supports de chacune des réunions sont mis en ligne au même titre que le dossier de concertation. Donc les comptes-rendus seront en ligne. Je ne dis pas que c'est ce soir mais ce sera mis en ligne effectivement et l'ensemble de la concertation doit pouvoir être rendu public et à chacun, qu'il puisse venir ou qu'il ne puisse pas se déplacer.

Monsieur Hervé : Vous avez le document là, qui est à votre disposition et il y en a sur la petite tablette là.

Public : C'est juste qu'il y a plus d'informations sur les slides.

Madame Pinchemel : Bien sûr.

Public : Deuxième petite question, Monsieur HERVÉ vous avez parlé de visiter éventuellement des stations d'épuration évidemment parce que c'est quand même assez conséquent, on n'en voit pas tout le temps. Comment est-ce qu'on pourrait être informé du coup de l'organisation de ces visites-là, si c'est le cas si c'est fait, pour qu'on puisse se rendre compte de tout ça, parce que personnellement du coup, j'habite aussi Cicé mais je n'ai pas été informée ; je ne suis pas propriétaire mais je n'ai pas été informée comme peut-être mes riverains voisins, mais je serais intéressée dans ces cas-là pour visiter puisque je suis quand même une riveraine.

Monsieur Hervé : Je crois que c'est intéressant que vous puissiez aussi laisser vos coordonnées parce que, effectivement, les personnes qui peuvent être intéressées par une visite, moi je suis tout à fait favorable à ce qu'on puisse en faire une. Même, on a déjà fait des visites de stations différentes pour justement essayer d'apprécier des technologies qui ont évolué par rapport à ce qu'on a, nous, comme station sur la Métropole. On est allé voir celle du Mans, on est allé voir celle de St-Gilles-Croix-de-Vie Il s'agit d'un secteur particulier qui est dans une zone côtière et qui a des exigences aussi en termes de rejet **01:45:09** qui sont assez importantes puisque, en fait, là, on a des parcs à huîtres ou des choses comme ça et vous savez les problèmes que peuvent avoir les ostréiculteurs. Donc on pourra aller visiter effectivement mais on va attendre encore puisqu'il faut qu'on ait aussi un peu déterminer le type de station pour pouvoir aller voir un modèle je dirais similaire.

Madame Théron : Pour compléter du coup, je vous invite, il y a un cahier d'émargement à l'entrée, ce n'est pas obligatoire, par contre vous pouvez laisser vos coordonnées avec un petit commentaire en disant que vous êtes intéressée pour faire une visite et bien entendu, à l'issue de l'ensemble des réunions et quand on aura recensé l'ensemble des personnes qui sont intéressées, on pourra organiser cette visite.

Madame Pinchemel : Je parlais tout à l'heure des suites de la concertation, et la suite de la concertation c'est justement ces interventions-là qui nous permettent en fait de vous rencontrer, d'échanger et de pouvoir déterminer la suite. Tout ne s'arrête pas à la phase de concertation mais pouvoir déterminer justement qu'est-ce qui peut être intéressant de mettre en place pour pouvoir continuer à échanger. Je rejoins ce que vient de dire Margot à savoir si on a vos coordonnées, on peut justement monter ces questions de la manière dont on suit la question.

Madame Trebaol : Quand il y a concertation CNDP, il y a la phase concertation avant effectivement pour apporter au projet des apports du public. Ensuite, il y a toute une

phase qui s'appelle concertation post-concertation pendant que le projet s'approfondit et ça, avant l'enquête publique. Et à l'enquête publique, effectivement, le projet est vraiment ficelé et là, on vous demande encore votre avis mais dans le cadre d'un projet qui est déterminé. L'enquête publique c'est après l'évaluation environnementale. Le maître d'ouvrage, choisi, je rappelle, par la CNDP, c'était facultatif parce que le maître d'ouvrage pourra également faire le choix d'une concertation post-concertation avec garant ou sans garant et c'est entièrement son choix. C'est aussi au public qui est là, de demander éventuellement une concertation post-concertation s'il juge que cet accompagnement est nécessaire. Ça fait aussi partie des éléments sur lesquels vous pouvez vous positionner. Les objets de la concertation, le besoin de concertation au-delà de cette période d'un mois.

Monsieur Hervé : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je vous laisse donc, je vous remercie déjà pour l'ensemble des échanges qu'on a pu avoir. Effectivement, vous avez indiqué soit des choses que vous n'avez pas appréciées dans les premiers contacts soit avec les entreprises etc. Je pense que, effectivement, c'est bien de le faire parce qu'on a plutôt à cœur à vouloir que ça se passe bien et que les personnes qui vous contactent le fassent correctement et dans le bon sens. N'hésitez pas soit à revenir vers nous, les uns ou les autres, pour les informations complémentaires. On va poursuivre les réunions et vous pouvez prendre aussi peut-être pour des voisins si vous avez des voisins qui n'ont pas pu venir, vous pouvez prendre quelques dossiers, il y en a encore là, pour pouvoir leur transmettre. Je vous remercie, à bientôt, merci beaucoup.